

INFORMATION PRIVILEGIEE

-
*STRICTEMENT
CONFIDENTIEL*

3C2. Rapport de gestion

COFACE SA

Conseil d'administration du 20 février 2025

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| 1. PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'ANNEE 2024 | 3 |
| ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE | 3 |
| 2. PRESENTATION DES COMPTES 2024..... | 4 |
| 2.1. COMPTE DE RESULTAT | 4 |
| 2.1.1. <i>Résultat d'exploitation</i> | 4 |
| 2.1.2. <i>Résultat Financier</i> | 4 |
| 2.1.3. <i>Résultat Exceptionnel</i> | 5 |
| 2.1.4. <i>Activité et résultat de l'ensemble des filiales de la société</i> | 5 |
| 2.2. ELEMENTS DU BILAN..... | 5 |
| 2.2.1. <i>Capitaux propres</i> | 5 |
| 2.2.2. <i>Composition du Capital</i> | 5 |
| 2.2.3. <i>Auto-contrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions</i> | 6 |
| 3. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT..... | 9 |
| 4. MONTANT DES REMUNERATIONS ET ENGAGEMENTS ALLOUES AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION | 10 |
| 5. AUTRES INFORMATIONS..... | 14 |
| 5.1. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT | 14 |
| 5.2. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES | 14 |
| 5.3. DIVERS..... | 15 |
| 5.3.1 <i>Délais de paiement des fournisseurs</i> | 15 |
| 5.3.2 <i>Informations diverses</i> | 15 |
| 5.3.3 <i>Evènements postérieurs à la clôture</i> | 15 |
| 6. RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES | 16 |

1. Principaux événements de l'année 2024

Évolution de la gouvernance

Au sein du Conseil d'Administration

Chris Hovey a démissionné en date du 25 mai 2024 du Conseil pour se concentrer sur ses responsabilités professionnelles actuelles au sein de Arch. A la suite de cela, Marcy Rathamn a été cooptée lors du conseil d'administration du 5 août 2024 sur la durée du mandat restant à courir.

Au sein du Comité de Direction Groupe

Le 14 mai 2024, Ernesto de Martinis a été nommé Directeur Général de la région Méditerranée et Afrique à compter du 1er juillet 2024. Il rejoint le Comité Exécutif du Groupe et est rattaché à Xavier Durand, Directeur Général de Coface. Il succède à Cécile Paillard qui poursuit sa carrière en dehors du Groupe.

COFACE SA lance Power the Core, son plan stratégique 2024-2027 pour développer un écosystème mondial de référence de gestion du risque de crédit

Lors de sa « journée investisseurs » organisée le 5 mars 2024 à Paris, Coface a présenté son nouveau plan stratégique à horizon 2027 Power the Core. Ce plan vise à développer un écosystème mondial de référence de gestion du risque de crédit en s'appuyant sur les réussites des plans stratégiques précédents.

Le plan vise notamment à : a) Atteindre l'excellence en termes de données et de technologie ; b) Consolider et accentuer le leadership de Coface dans son métier historique d'assurance-crédit ; c) Générer une croissance rentable à deux chiffres pour les services d'informations ; et d) Tirer pleinement parti de sa culture unique de multinationale à taille humaine, rythmée par ses engagements RSE.

Avec la mise en œuvre du plan Power the Core, Coface relève l'intégralité de ses objectifs financiers.

Remboursement de la dette subordonnée émise en 2014 et arrivant à échéance le 27 mars 2024

COFACE SA avait émis le 27 mars 2014 une dette subordonnée pour un montant de 380 000 000 euros portant intérêt au taux fixe de 4,125%. Le 21 septembre 2022, la société avait remboursé par anticipation 153 400 000 euros suite à une offre de rachat. Le 26 mars 2024, COFACE SA a remboursé le capital restant, soit 226 600 000 euros.

2. Présentation des comptes 2024

2.1. Compte de résultat

Le résultat net s'élève à 235 719 K€ en 2024 contre 208 001 K€ en 2023.

Le montant des dividendes versés en 2024 est de 194 313 K€.

Le montant des dividendes reçus en 2024 est de 249 997 K€.

2.1.1. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à -2 621 K€ en 2024 contre -2 514 K€ en 2023.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 5 815 K€ en 2024 contre 5 153 K€ en 2023

Ils se composent de :

- 4 267 K€ de refacturation des actions gratuites distribuées aux salariés des filiales
- 1 548 K€ de refacturation de primes d'assurance.

Les charges d'exploitation s'élèvent à - 8 436 K€ en 2024 contre - 7 667 K€ en 2023.

Elles sont principalement liées aux charges suivantes :

- - 1 326 K€ d'honoraires de commissaires aux comptes
- - 340 K€ de provisions pour les jetons de présence
- - 4 267 K€ de charges liées à l'attribution gratuites des actions
- - 494 K€ de frais liés à l'information financière
- - 1 540 K€ de charges liées à la prime d'assurance

2.1.2. Résultat Financier

Le résultat financier s'élève à 241 196 K€ en 2024 contre 209 572 K€ en 2023.

Il est principalement composé en 2024 de :

- + 249 997 K€ de dividendes reçus de Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur (99 997 K€) et Coface Re (150 000 K€)
- - 37 416 K€ de charges d'intérêts liées aux deux tranches d'emprunts subordonnés de 300 M€ chacune
- + 35 539 K€ de produits d'intérêts liés aux prêts et avances en compte-courant à Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur des sommes empruntées sur les marchés financiers
- - 24 750 K€ de charges d'intérêts et commissions liées au programme de billets de trésorerie
- + 24 767 K€ d'intérêts facturés à Coface Finanz au titre d'une avance de trésorerie financée par les billets de trésorerie émis
- - 1 287 K€ de charges d'intérêts liées à un emprunt de 150 M€ auprès de Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur
- + 1 696 K€ de produits financiers liés aux cautions émises au profit de Coface Finanz et Coface Factoring Poland.

2.1.3. Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de 2 K€ en 2024.

2.1.4. Activité et résultat de l'ensemble des filiales de la société

L'activité et le résultat de l'ensemble des filiales de la société sont présentés dans le rapport de gestion groupe.

2.2. Eléments du bilan

2.2.1. Capitaux propres

Les capitaux propres de COFACE SA s'élèvent à 1 404 260 K€ à fin décembre 2024 contre 1 362 854 K€ à fin décembre 2023.

Cette augmentation de 41 406 K€ s'explique par :

- + 235 719 K€ de résultat de la période
- - 194 313 K€ de distribution de dividendes

2.2.2. Composition du Capital

A fin décembre 2024, le capital social se compose de 150 179 792 actions qui se répartissent comme suit :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Marché Financier et divers | 102 873 899 |
| Arch Capital Group | 44 849 425 |
| Salariés du groupe | 1 588 614 |
| Actions détenues en propres | 867 854 |

2.2.3. Auto-contrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions

Descriptif du Programme de rachat 2024-2025

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2023, dans sa quatrième (4ème) résolution, avait précédemment autorisé le Conseil d'Administration à intervenir sur les actions de COFACE SA (la Société), dans le cadre du Programme de Rachat d'Actions 2023-2024 dont les principales caractéristiques ont été décrites dans le descriptif publié sur le site internet de la Société et dans le Document d'enregistrement universel 2023.

La Société, cotée sur le marché Euronext Paris - Compartiment A -, souhaite continuer à disposer d'un Programme de Rachat d'Actions (le Programme), conformément à la régulation applicable (voir « Cadre Légal » ci-dessous).

A cette fin, l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2024 a de nouveau autorisé, dans sa quatrième (4ème) résolution, le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, la mise en œuvre d'un nouveau Programme sur les actions de la Société (Code ISIN FR0010667147). Ce Programme se substitue au programme existant mis en place par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2023. Aucun rachat d'actions n'a été mis en œuvre au titre de l'année 2024.

Contrat de liquidité

Dans le cadre du contrat de liquidité géré par ODDO BHF, la Société a procédé au cours de l'exercice 2024 à l'achat de 2 822 129 actions propres et à la cession de 2 735 774 actions propres. Au 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 199 567 titres COFACE SA et 1 515 181 euros.

Le tableau suivant détaille l'évolution des achats et ventes d'actions de l'année 2024 :

| DATE | CONTRAT DE LIQUIDITE | | | | |
|-----------|----------------------------|------------------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------|
| | NOMBRE D' ACTIONS ACHETEES | COURS MOYEN A L'ACHAT (en €) | NOMBRE D' ACTIONS VENDUES | COURS MOYEN A LA VENTE (en €) | STOCK RESTANT |
| JANVIER | 233 123 | 12,25 € | 251 046 | 12,25 € | 95 289 |
| FEVRIER | 281 148 | 12,78 € | 228 598 | 12,87 € | 147 839 |
| MARS | 181 246 | 13,90 € | 279 907 | 13,98 € | 49 178 |
| AVRIL | 226 316 | 14,49 € | 191 490 | 14,53 € | 84 004 |
| MAI | 285 602 | 14,76 € | 297 435 | 14,94 € | 72 171 |
| JUIN | 325 171 | 13,42 € | 219 669 | 13,55 € | 177 673 |
| JUILLET | 273 994 | 13,73 € | 285 548 | 13,73 € | 166 119 |
| AOUT | 174 827 | 13,94 € | 213 802 | 14,07 € | 127 144 |
| SEPTEMBRE | 198 752 | 14,64 € | 206 882 | 14,68 € | 119 014 |
| OCTOBRE | 187 119 | 14,91 € | 214 684 | 14,93 € | 91 449 |
| NOVEMBRE | 287 528 | 14,73 € | 205 054 | 14,79 € | 173 923 |
| DECEMBRE | 167 303 | 14,10 € | 141 659 | 14,23 € | 199 567 |
| TOTAL | 2 822 129 | 13,97 € | 2 735 774 | 14,04 € | |

- Programme d'attribution gratuite d'actions

Le nombre d'actions propres réservées aux plans d'attribution gratuite d'actions est de 668 287 au 31.12.2024.

En 2024, aucune action n'a été achetée au titre des AGA.

- Transactions sur actions propres

En 2024, aucune action n'a été achetée au titre des AGA.

Le tableau suivant détaille l'évolution des mandats d'achat sur actions propres sur les trois dernières années.

| Programme de rachat | PRESTATAIRE DU SERVICE | DATE | NOMBRE D'ACTIONS ACHETÉES | COURS MOYEN A L'ACHAT (en €) | TOTAL (en €) |
|---------------------|------------------------|----------------------|---------------------------|--------------------------------|---------------|
| 2020 | KEPLER CHEUVREUX | 26/02/20 AU 12/03/20 | 500 000 | 9,26 | 4 631 955 |
| 2020-2021 | KEPLER CHEUVREUX | 27/10/20 AU 29/01/21 | 1 852 157 | 8,10 | 14 999 999,32 |
| 2022 | BNP PARIBAS EXANE | 13/09/22 AU 15/11/22 | 300 000 | 10,42 | 3 125 178,43 |
| 2023 | KEPLER CHEUVREUX | 13/09/23 AU 02/10/23 | 350 000 | 12,75 | 4 462 269,50 |
| 2024 | - | - | - | - | - |

3. Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé l'affectation suivante :

| | |
|---|----------------------|
| Résultat de l'exercice : | 235 718 837 € |
| Report à nouveau : | 113 215 189 € |
| Dotation à la réserve légale 5% du résultat | 0 € |
| Total des bénéfices distribuables | 348 934 026 € |
| Versement | 209 167 024 € |

Il est précisé qu'après distribution, le report à nouveau s'élèvera à 139 767 002 euros.

Il sera attribué à chacune des actions composant le capital social et ouvrant droit à distribution, un versement de 1,40 euros. Conformément à la loi, les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende ne donneront pas droit au versement.

Il est précisé que le montant du versement sera ajusté en fonction du nombre d'actions propres détenues au moment du versement.

Nous vous rappelons que les dividendes versés, hors actions propres, au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

| Exercice | Dividende |
|----------|---------------|
| 2020 | 81 976 242 € |
| 2021 | 224 028 659 € |
| 2022 | 226 955 624 € |
| 2023 | 194 313 099 € |

4. Montant des rémunérations et engagements alloués aux membres des organes de Direction et d'Administration

La société COFACE SA n'emploie pas de personnel salarié.

Le montant net de la rémunération 2024 versé aux administrateurs s'élève à 301 701 €.

| Nom et prénom ou dénomination sociale du membre | Date de première nomination | Date d'expiration du mandat | Fonction principale exercée dans la Société | Principaux mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Coface |
|---|-----------------------------|---|---|--|
| BERNARDO SANCHEZ INCERA | 10 février 2021 | Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 | Président du conseil d'administration | <p>Au cours de l'exercice 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Edenred ⁽¹⁾ Administrateur de Boursorama SA Administrateur de Compagnie Financière Richelieu Vice-Président de Compagnie Financière Richelieu Membre du conseil de surveillance de Banque Richelieu France (détenue à 100% par Compagnie Financière Richelieu) <p>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur d'ALD Automotive (en 2021) ⁽¹⁾ Membre du Conseil de Surveillance de PJSC Rosbank, Russie (en 2021) Directeur Général délégué de Société Générale ⁽¹⁾ Président du Conseil d'Administration du Crédit du Nord Président du Conseil d'Administration de Boursorama Administrateur de Sogecap Membre du conseil de surveillance de SGMB, Maroc Membre du Conseil de Surveillance de Komerčni Banka, République Tchèque ⁽¹⁾ Administrateur de BRD Bank, Roumanie ⁽¹⁾ <p>⁽¹⁾ Société cotée</p> |
| Janice ENGLSBE | 10 février 2021 | Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 | Administrateur | <p>Au cours de l'exercice 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> Directeur des Risques, Arch Capital Services Ltd. (1) <p>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés</p> <ul style="list-style-type: none"> Englesbe Consulting LLC, Directeur général General Re Group, Deputy Chief Risk Officer <p>⁽¹⁾ Société cotée</p> |
| David GANSBERG | 28 juillet 2021 | Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 | Administrateur | <p>Au cours de l'exercice 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> Président d'Arch Capital Group Ltd depuis novembre 2024. (1) Directeur général de Global Mortgage Group, Arch Capital Group jusqu'en novembre 2024, Ltd (1) Administrateur de Mortgage Bankers Association <p>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés</p> <ul style="list-style-type: none"> Président - Directeur général de Arch Mortgage Insurance Company Trésorier, Chambre de Commerce de Greensboro |

| Nom et prénom ou dénomination sociale du membre | Date de première nomination | Date d'expiration du mandat | Fonction principale exercée dans la Société | Principaux mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Coface |
|---|---|---|---|--|
| | | | | ⁽¹⁾ Société cotée |
| Chris HOVEY | 10 février 2021 (démission le 24 mai 2024) | Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 | Administrateur | Au cours de l'exercice 2024 <ul style="list-style-type: none"> • Directeur des opérations, Arch Capital Services LLC • Administrateur, Arch Global Services Holding Ltd Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés <ul style="list-style-type: none"> • N/A |
| Isabelle LAFORGUE | 27 juillet 2017 | Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 | Administrateur indépendant | Au cours de l'exercice 2024 <ul style="list-style-type: none"> • Directrice Innovation & Business Excellence, AstraZeneca France depuis février 2024 • Directrice Transformation & Innovation, AstraZeneca France jusqu'en février 2024 Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés <ul style="list-style-type: none"> • Executive VP Finance & Operation, Owkin • Chief Transformation Officer, Econocom ⁽¹⁾ • Directrice générale adjointe pour la France, Econocom ⁽¹⁾ <p style="text-align: right;">⁽¹⁾ Société cotée</p> |
| Laetitia LEONARD-REUTER | 17 mai 2022 | Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 | Administrateur indépendant | Au cours de l'exercice 2024 <ul style="list-style-type: none"> • Directrice Générale Déléguée de Generali France depuis mai 2024 • Directrice Financière de Generali France • Administrateur de Generali Vie (SA) • Administrateur de Generali IARD (SA) • Représentant permanent de Generali France, administrateur de Prudence Creole (SA) jusqu'en juin 2024 • Représentant permanent de Generali Vie, administrateur de GFA Caraïbes (SA) jusqu'en juin 2024 • Vice-Présidente de la Commission Economique et Financière de France Assureurs • Représentant de Generali France, administrateur de Generali Investments Holding S.p.A. jusqu'en juillet 2024 • Représentant de Generali France, administrateur de Generali Real Estate S.p.A. • Administrateur de AKG SAS • Représentant de Generali à la Commission Economique et Financière de la FA (ECOFIN) et au Bureau de la Commission Economique et Financière de la FA (ECOFIN) • Administrateur de Generali Retraite Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés <ul style="list-style-type: none"> • N/A |
| Nathalie LOMON | 27 juillet 2017 | Assemblée générale ordinaire | Administrateur indépendant | Au cours de l'exercice 2024 |

| Nom et prénom ou dénomination sociale du membre | Date de première nomination | Date d'expiration du mandat | Fonction principale exercée dans la Société | Principaux mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Coface |
|---|------------------------------|---|---|--|
| | | appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 | | <ul style="list-style-type: none"> • Directrice Financière Groupe, CERBA HEALTHCARE depuis septembre 2024 • Administratrice et présidente du comité d'audit d'Exclusive Networks⁽¹⁾ <p>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directrice Générale adjointe en charge des fonctions finance, audit et juridique, Groupe SEB2 jusqu'en septembre 2023 • Directeur Général de SEB Internationale SAS et de Immobilière Groupe SEB SAS • Membre du conseil de surveillance de WMF GmbH et de Schaerer (AG) • Administrateur et membre du comité d'audit de ZHEJIANG SUPOR Co. Ltd. • Administrateur représentant les membres fondateurs du Fonds de dotation Groupe SEB • Directeur Général Délégué de Groupe SEB Ré • Administrateur de SEB Professional North America, de EI RE ACQUISITION LLC et de WILBUR CURTIS CO. INC. <p>⁽¹⁾ et ⁽²⁾ Société cotée</p> |
| Sharon MACBEATH | 1 ^{er} juillet 2014 | Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 | Administrateur indépendant | <p>Au cours de l'exercice 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • DRH Groupe de Hermès International⁽¹⁾ depuis 17 juin 2019 <p>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur des ressources humaines Groupe, membre du comité exécutif de Rexel⁽¹⁾ • Membre du directoire et du comité exécutif, directeur des ressources humaines et communication du Groupe Tarkett⁽¹⁾ (jusqu'au 1^{er} mai 2019) • Administrateur au conseil de surveillance de Hermes International⁽¹⁾ (jusqu'à mars 2019) • Membre du comité d'audit de Hermes International⁽¹⁾ (jusqu'à mars 2019) • Membre du comité des nominations, rémunération et gouvernance CNRG de Hermes International⁽¹⁾ (jusqu'à mars 2019) <p>⁽¹⁾ Société cotée</p> |
| Laurent MUSY | 17 mai 2022 | Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 | Administrateur indépendant | <p>Au cours de l'exercice 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président directeur général d'Armacell (Luxembourg) depuis le 2 avril 2024 • Président du directoire : Armacell International SA (Luxembourg) • Administrateur d'Armacell LLC (USA) • Administrateur d'Armacell Insulation United States Holding Inc (USA) • Président d'OGT Invest • Membre du conseil d'administration : Promodul, Promotoit, FFTB et CTMNC jusqu'en mars 2024 • Président : Terreal Holding, Terreal Espagne, Terreal Investissements, Terreal Participations, Quaterreal et Atout Terreal jusqu'en mars 2024 • Président du conseil : Terreal Italie jusqu'en mars 2024 • Managing Director : Creaton SEE et Creaton Benelux jusqu'en mars 2024 |

| Nom et prénom ou dénomination sociale du membre | Date de première nomination | Date d'expiration du mandat | Fonction principale exercée dans la Société | Principaux mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Coface |
|---|------------------------------|--|---|--|
| | | | | <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur : Terreal Singapour, Creaton Polska et Ludowici Roof Tile jusqu'en mars 2024 • Membre du conseil consultatif : Creaton GmbH jusqu'en mars 2024 <p>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés</p> <ul style="list-style-type: none"> • FFTB (Président jusqu'en juin 2022) • CTMNC (Président jusqu'en juin 2022) • IB2 (Membre du conseil jusqu'en juin 2022) • CTMCC (Président jusqu'en janvier 2023) • Terreal Malaysia (Membre du conseil jusqu'en janvier 2023) |
| <p style="text-align: center;">Nicolas PAPADOPOULO</p> | <p>10 février 2021</p> | <p>Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024</p> | <p>Administrateur</p> | <p>Au cours de l'exercice 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général d'Arch Capital Group Ltd depuis octobre 2024. ⁽¹⁾ • Président et directeur de la souscription d'Arch Capital Group Ltd. ⁽¹⁾ • Administrateur Premia Holdings Ltd. • Administrateur Mc Neil & Company Inc. <p>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur, Greysbridge Holdings Ltd. • Administrateur, Somers Re Ltd. (anciennement Watford Re Ltd.) • Administrateur, Somers Group Holdings Ltd. (anciennement Watford Holdings Ltd.) • Administrateur d'Arch Insurance Group Inc. • Administrateur d'Arch Insurance Company • Administrateur d'Arch Indemnity Insurance Company • Administrateur d'Arch Specialty Insurance Company • Administrateur d'Arch Property Casualty Insurance Company • Administrateur d'Arch LMI Pty Ltd • Administrateur d'Arch Financial Holdings Australia Pty Ltd • Administrateur d'Arch MI (Asia) Limited • Administrateur de Ventus Risk Management, Inc. • Administrateur de Out Of Towne, LLC • Administrateur d'Arch Underwriters Ltd. • Administrateur d'Arch Reinsurance Ltd <p>⁽¹⁾ Société cotée</p> |
| <p style="text-align: center;">Marcy RATHMAN</p> | <p>Coopté le 5 août 2024</p> | <p>Assemblée générale ordinaire appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024</p> | <p>Administrateur</p> | <p>Au cours de l'exercice 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directrice de la RSE d'Arch Capital Services LLC <p>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés</p> <ul style="list-style-type: none"> • N/A |

5. Autres informations

5.1. Activités en matière de recherche et développement

Situation de dépendance :

Le Groupe Coface considère ne pas être dépendant à l'égard de quelconques marques, brevets, ou licences pour son activité ou pour sa rentabilité.

La dénomination Coface est protégée par un dépôt de marque dans tous les pays de présence.

Enfin, le Groupe Coface a déposé dans le cadre de ses activités et produits un certain nombre de marques, logos et noms de domaines dans le monde.

5.2. Informations sociales, sociétales et environnementales

Voir le document « Etats durabilité » (CSRD 2024).

5.3. Divers

5.3.1 Délais de paiement des fournisseurs

| Délais de paiement des fournisseurs | | | | | |
|---|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | |
| Nombre de factures concernées | | | | | |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | |
| Montant total des factures concernées TTC | | | | | |
| Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice | | | | | |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | |
| Aucune facture exclue de ces tableaux relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées. | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce) | | | | | |

Aucune facture n'est en retard de paiement au 31.12.2024.

5.3.2 Informations diverses

A noter que la société COFACE SA n'a pas de succursales.

5.3.3 Evènements postérieurs à la clôture

Annnonce de l'accord en vue de l'acquisition de Cedar Rose Group, société spécialisée dans les services d'information au Moyen-Orient et en Afrique

Le 3 février 2025, Coface annonce avoir signé un accord portant sur l'acquisition de Cedar Rose Group, l'un des principaux fournisseurs de solutions d'information commerciale au Moyen-Orient et en Afrique. Cette acquisition va permettre à Coface de poursuivre le renforcement de ses capacités de production d'information dans des zones où elle est difficilement disponible. Cette opération de croissance externe est parfaitement en ligne avec les objectifs du plan stratégique Power the Core qui vise notamment l'excellence en matière de données.

6. Résultats Financiers de la société au cours des 5 derniers exercices

'Création de SA SDGP 41 le 23/03/2000 devenue COFACE SA (AGE du 26/07/2007)

| Nature des indications (<i>en euros</i>) | ANNEE 2020 | ANNEE 2021 | ANNEE 2022 | ANNEE 2023 | ANNEE 2024 |
|---|---------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| I – Capital en fin d'exercice | | | | | |
| a) Capital social | 304 063 898 | 300 359 584 | 300 359 584 | 300 359 584 | 300 359 584 |
| b) Nombre d'actions émises | 152 031 949 | 150 179 792 | 150 179 792 | 150 179 792 | 150 179 792 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions | - | - | - | - | - |
| II – Opérations et résultats de l'exercice | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 3 734 093 | 1 043 302 | 4 653 864 | 5 152 710 | 5 814 599 |
| b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions | -17 758 389 | 80 528 202 | 325 735 062 | 207 058 121 | 238 576 363 |
| c) Impôt sur les bénéfices | 1 179 988 | 1 695 116 | 744 811 | 943 120 | - 2 857 526 |
| d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions | -18 938 377 | 82 223 318 | 326 479 873 | 208 001 241 | 235 718 837 |
| e) Bénéfices distribués | 82 900 339 ⁽¹⁾ | 225 269 688 ⁽²⁾ | 226 576 784 ⁽³⁾ | 193 708 957 ⁽⁴⁾ | 209 167 024 ⁽⁵⁾ |
| <i>dont acompte sur dividendes</i> | | | | | |
| III – Résultat par action | | | | | |
| a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions | 0,12 | 0,54 | 2,17 | 1,36 | 1,61 |
| b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions | 0,12 | 0,55 | 2,17 | 1,39 | 1,57 |
| c) Dividende versé à chaque action | 0,55 | 1,50 | 1,52 | 1,30 | 1,40 |
| IV – Personnel | | | | | |
| a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | - | - | - | - | - |
| b) Montant de la masse salariale | - | - | - | - | - |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | - | - | - | - | - |

-
- (1) *Au titre de 2020, a été soumise au vote de l'assemblée générale du 12 mai 2021, une distribution de 0,55 € par action soit 82 900 339 €, le versement hors actions propres a été de 81 976 242 €.*
 - (2) *Au titre de 2021, a été soumise au vote de l'assemblée générale du 17 mai 2022, une distribution de 1,50 € par action soit 225 269 688 €, le versement hors actions propres a été de 224 028 658 €.*
 - (3) *Au titre de 2022, a été soumise au vote de l'assemblée générale du 16 mai 2023, une distribution de 1,52 € par action soit 226 576 784 €, le versement hors actions propres a été de 226 952 825 €.*
 - (4) *Au titre de 2023, a été soumise au vote de l'assemblée générale du 16 mai 2024, une distribution de 1,30 € par action soit 193 708 957 €, le versement hors actions propres a été de 193 313 099 €.*
 - (5) *En 2024, il sera soumis au vote de l'assemblée générale du 16 mai 2025, une distribution de 1,40 € par action soit 209 167 024 €.*

COFACE SA

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2025 – 14h00

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai, à quatorze heures, les actionnaires de COFACE SA, société anonyme au capital de trois cent millions trois cent cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros (300 359 584 euros), se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social de la société, 1 place Costes et Bellonte, 92270 Bois-Colombes, sur convocation faite en vertu des décisions du conseil d'administration du 20 février 2025, et suivant :

- avis de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 07 avril 2025,
- publication de l'avis de convocation sur le site LEFIGARO.fr le 23 avril 2025.

L'Assemblée est présidée par M. Bernardo Sanchez Incera, président du conseil d'administration, conformément à l'article 23 des statuts de la société.

.....
.....
.....

L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant dans sa forme ordinaire que dans sa forme extraordinaire.

.....
.....
.....

Le président met aux voix les résolutions suivantes :

A titre ordinaire :

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes sociaux dudit exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par 106 568 081 voix pour et 234 102 voix contre.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés dudit exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par 106 593 972 voix pour et 207 890 voix contre.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires :

- ◆ constate que les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2024 font apparaître un bénéfice net de l'exercice de 235 718 837 euros ;
- ◆ constate que la réserve légale, d'un montant de 31 449 646 euros au 31 décembre 2024, est dotée au-delà des exigences légales ;
- ◆ constate que le report à nouveau au 31 décembre 2024 est créditeur de 113 215 189 euros;
- ◆ constate que le bénéfice distribuable s'élève à 348 934 026 euros ;
- ◆ décide d'affecter au versement aux actionnaires, à titre de dividende, 1,40 euro par action soit un montant total de 209 167 024¹ euros, et d'affecter le solde au poste report à nouveau.

Il est précisé qu'après distribution, le report à nouveau s'élèvera à 139 767 002 euros. Ce montant comprend le montant des dividendes non versés aux actions autodétenues au 31 décembre 2024.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport au 31 décembre 2024, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le solde étant affecté au report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Pour les bénéficiaires personnes physiques résidentes fiscales en France, ce dividende sera soumis de plein droit au prélèvement forfaitaire unique prévu à l'article 200 A du Code général des impôts, sauf option globale pour le barème progressif. En cas d'option pour le barème progressif, cette option ouvrira droit à l'abattement proportionnel de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. L'établissement payeur procédera au prélèvement forfaitaire non libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, excepté pour les bénéficiaires personnes physiques résidentes fiscales en France ayant formulé une demande de dispense dans les conditions de l'article 242 quater du Code général des impôts.

L'ensemble des actionnaires - et tout particulièrement les personnes domiciliées ou établies hors de France pour ce qui concerne la réglementation applicable dans l'État de résidence ou d'établissement – sont invités à se rapprocher de leur conseil habituel pour qu'il détermine par une analyse circonstanciée les conséquences fiscales devant être tirées en considération des sommes perçues au titre de la présente répartition.

L'assemblée générale, rappelle, conformément aux dispositions légales, que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

| Exercice | Nombre d'actions rémunérées (1) | Montant total (en €) | Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code général des impôts (en €) |
|----------|---------------------------------|----------------------|--|
| 2021 | 149 352 439 | 224 028 659 | 224 028 659 |

¹ Montant total basé sur le nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2024 soit 149 405 017 actions

| | | | |
|------|-------------|-------------|-------------|
| 2022 | 149 311 069 | 226 952 825 | 226 952 825 |
| 2023 | 149 471 615 | 194 313 099 | 194 313 099 |

(1) Le nombre d'actions rémunérées exclut les actions auto-détenues.

Le dividende sera détaché de l'action le 20 mai 2025 et mis en paiement à compter du 22 mai 2025. Les actions autodétenues par la Société au 20 mai 2025 n'ouvriront pas droit à distribution.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour déterminer le montant global définitif des sommes distribuées en fonction du nombre d'actions autodétenues par la Société le 20 mai 2025 et procéder aux ajustements nécessaires, sur la base du montant de dividendes effectivement mis en paiement, et plus généralement faire le nécessaire pour assurer la bonne fin des opérations objet de la présente résolution.

Cette résolution est adoptée par 106 895 786 voix pour et 4 927 voix contre.

.....

A titre extraordinaire :

.....

Vingt-huitième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par 106 878 875 voix pour et 12 141 voix contre.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale
 Mixte du 14 mai 2025 – Certifié conforme

Carole Lytton

DocuSigned by:

 EA2B5E5EB7BF412...

COFACE SA

Société anonyme

1, place Costes et Bellonte

92270 Bois-Colombes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA

61, rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La-Défense Cedex

784 824 153 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

COFACE SA

Société anonyme

1, place Costes et Bellonte

92270 Bois-Colombes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société COFACE SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COFACE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit : Valorisation des titres de participation

Risque identifié

Le montant des participations dans les entreprises liées et avec un lien de participation s'élève à 1 508 millions d'euros. Comme indiqué en note 2.1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe, les titres de participation figurant au bilan sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, et dépréciés ultérieurement sur la base de leur valeur d'utilité. Cette dernière est estimée par la direction sur la base d'évaluations reposant sur des éléments prévisionnels.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, notamment les perspectives de rentabilité des entités dont les titres sont détenus par COFACE SA.

Nous avons considéré que la dépréciation des titres de participation constitue un point clé de l'audit en raison de la part de jugement de la direction intervenant dans l'évaluation de la valeur d'utilité, qui utilise des hypothèses de résultats futurs tenant compte de la maturité de l'entité, de l'historique de l'activité et des perspectives de marché et du pays dans lequel l'entité est implantée. L'impact potentiel sur les états financiers concerne l'existence d'une provision pour dépréciation des titres de participation non comptabilisée à la clôture.

Réponse d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation des provisions pour dépréciation sur titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation des valeurs d'utilité déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés. Pour cela, nous avons :

- Obtenu et analysé les business plans et échangé avec la direction sur ces projections ;
- Analysé la cohérence des principales hypothèses retenues avec l'environnement économique ;
- Comparé la cohérence des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ;
- Apprécié le besoin de constituer une dépréciation et, le cas échéant, vérifié le calcul de cette dépréciation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société COFACE SA par les assemblées générales du 14 mai 2020 pour le cabinet Forvis Mazars et du 3 mai 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés ou une autre entité du réseau Deloitte.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 18^{ème} année, dont 11 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses

significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La-Défense, le 2 avril 2025

Les commissaires aux comptes

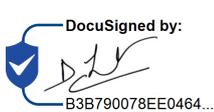
Forvis Mazars SA

Deloitte & Associés

DocuSigned by:

567DD4392AEF4A8...

Jean-Claude PAULY

DocuSigned by:

B3B790078EE0464...

Damien LEURENT

DocuSigned by:

977680E291B746D...

Jérôme-Eric GRAS

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan

Actif

| <i>(en milliers d'euros)</i> | NOTES | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Actif Immobilisé | | | |
| Participations dans les entreprises liées | | 1 507 584 | 1 507 584 |
| Créances rattachées aux participations | | 574 040 | 766 991 |
| | | 2 081 624 | 2 274 574 |
| Actif Circulant | | | |
| État et autres collectivités | | 7 838 | 2 052 |
| Groupe et Filiales IF | | 0 | 0 |
| Compte courant entreprises liées | | 589 850 | 705 336 |
| Débiteurs divers | | 11 242 | 11 805 |
| | | 608 929 | 719 193 |
| Valeurs mobilières de placement | | | |
| Actions propres | | 10 654 | 12 591 |
| Disponibilités | | 410 | 919 |
| Charges constatées d'avance | | 14 | 376 |
| | | 620 007 | 733 079 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | 0 | 33 |
| Primes de remboursement des emprunts | | 7 109 | 7 959 |
| Écart de conversion actif | | 9 131 | 3 397 |
| TOTAL ACTIF | | 2 717 871 | 3 019 043 |

Passif

| <i>(en milliers d'euros)</i> | NOTES | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Capitaux Propres | | | |
| Capital | | 300 360 | 300 360 |
| Primes liées au capital social | | 723 517 | 723 517 |
| Autres réserves | | 31 450 | 31 450 |
| Report à nouveau | | 113 215 | 99 527 |
| Résultat de l'exercice | | 235 719 | 208 001 |
| | | 1 404 260 | 1 362 855 |
| Provisions pour Risques et Charges | | | |
| Provision pour risques | | 9 131 | 3 397 |
| Provision pour charges | | 7 469 | 6 693 |
| | | 16 599 | 10 090 |
| Dettes | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | 585 605 | 640 477 |
| Autres emprunts obligataires | | 606 570 | 840 354 |
| Emprunts et dettes financières diverses | | 0 | 150 198 |
| Compte courant entreprises liées | | 77 093 | 0 |
| Dettes Fournisseurs et comptes rattachés | | 6 537 | 3 638 |
| Dettes Fiscales et Sociales | | 6 387 | 0 |
| Autres dettes | | 0 | 5 810 |
| Groupe et Filiales IF | | 5 381 | 1 891 |
| | | 1 287 572 | 1 642 369 |
| Écart de conversion passif | | 9 439 | 3 729 |
| TOTAL PASSIF | | 2 717 871 | 3 019 043 |

Compte de résultat

| <i>(en milliers d'euros)</i> | NOTES | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Produits d'exploitation (I) | | 5 815 | 5 153 |
| Charges refacturées et autres produits | | 5 815 | 5 153 |
| Charges d'exploitation (II) | | 8 436 | 7 667 |
| Autres achats et charges externes | | 3 796 | 3 390 |
| Autres charges | | 4 607 | 4 080 |
| Dotations aux amortissements | | 33 | 197 |
| Résultat d'exploitation (I-II) | | -2 621 | -2 514 |
| Produits financiers (III) | | 316 015 | 269 554 |
| Revenus sur titres de participation | | 249 997 | 209 386 |
| Autres produits financiers | | 62 621 | 53 352 |
| Reprise de provision pour change | | 3 397 | 6 816 |
| Charges financières (IV) | | 74 818 | 59 981 |
| Intérêts et charges assimilées | | 65 688 | 56 584 |
| Dotations pour risque de change | | 9 131 | 3 397 |
| Résultat financier (III-IV) | | 241 196 | 209 572 |
| Produits exceptionnels (V) | | 2 | 0 |
| Sur opérations en capital | | 0 | 0 |
| Sur opérations de gestion | | 2 | 0 |
| Charges exceptionnelles (VI) | | 0 | 0 |
| Sur opérations en capital | | 0 | 0 |
| Sur opérations de gestion | | 0 | 0 |
| Résultat exceptionnel (V-VI) | | 2 | 0 |
| Impôt sur les bénéfices (produit) | | -2 858 | 943 |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE | | 235 719 | 208 001 |

NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS

COFACE SA lance Power the Core, son plan stratégique 2024-2027 pour développer un écosystème mondial de référence de gestion du risque de crédit

Lors de sa « journée investisseurs » organisée le 5 mars 2024 à Paris, Coface a présenté son nouveau plan stratégique à horizon 2027 Power the Core. Ce plan vise à développer un écosystème mondial de référence de gestion du risque de crédit en s'appuyant sur les réussites des plans stratégiques précédents.

Le plan vise notamment à : a) Atteindre l'excellence en termes de données et de technologie ; b) Consolider et accentuer le leadership de Coface dans son métier historique d'assurance-crédit ; c) Générer une croissance rentable à deux chiffres pour les services d'informations ; et d) Tirer pleinement parti de sa culture unique de multinationale à taille humaine, rythmée par ses engagements RSE.

Avec la mise en œuvre du plan Power the Core, Coface relève l'intégralité de ses objectifs financiers.

Remboursement de la dette subordonnée émise en 2014 et arrivant à échéance le 27 mars 2024

COFACE SA avait émis le 27 mars 2014 une dette subordonnée pour un montant de 380 000 000 euros portant intérêt au taux fixe de 4,125%. Le 21 septembre 2022, la société avait remboursé par anticipation 153 400 000 euros suite à une offre de rachat. Le 26 mars 2024, COFACE SA a remboursé le capital restant, soit 226 600 000 euros.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Normes applicables

Les comptes de l'exercice clos sont établis conformément aux principes comptables généralement admis au Plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03 du comité de la réglementation comptable, dans le respect du principe de prudence et de continuité de l'exploitation).

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur d'acquisition. La valeur de réalisation est déterminée par la direction à partir de plusieurs indicateurs (capitaux propres réévalués, résultats prévisionnels des participations, perspectives d'avenir, valeur d'utilité).

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie disponibles. Les flux de trésorerie attendus ressortent des business plans à trois ans préparés par les entités opérationnelles dans le cadre de la procédure budgétaire et validés par le management du Groupe Coface.

Ces prévisions se basent sur les performances passées de chaque entité et prennent en compte les hypothèses de développement de Coface dans ses différentes lignes de métier. Coface établit des projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les budgets par extrapolation des flux de trésorerie sur deux années supplémentaires.

Les hypothèses choisies en termes de taux de croissance, de taux de marge ou de ratios de coûts et de sinistres tiennent compte de la maturité de l'entité, de l'historique de l'activité, des perspectives du marché et du pays dans lequel l'entité opère.

Coface calcule un taux d'actualisation pour les sociétés d'assurance et un taux de croissance à l'infini pour l'évaluation de l'ensemble des sociétés.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Frais d'émission d'emprunt

Selon le PCG (article 361-2), la répartition des frais liés à l'émission de la dette hybride doit être effectuée, en principe, en fonction des caractéristiques des emprunts. Ces frais ont été comptabilisés et amortis linéairement sur la durée des emprunts, soit 10 ans.

Permanence des méthodes

Les comptes de l'exercice sont comparables à ceux de l'exercice précédent (permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices). Le Bilan, le compte de résultat et l'annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Normes et amendements publiés mais non encore en vigueur

Le règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 décembre 2023 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 avec une application anticipée possible. Coface SA n'a pas appliqué ce règlement par anticipation.

AUTRES INFORMATIONS

a) Groupe d'intégration fiscale

À compter du 1er janvier 2015, COFACE SA a choisi d'adopter le régime d'intégration fiscale, incluant ainsi ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % : Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, Cofinpar, Cogeri et Fimipar.

Les conventions d'intégration fiscale liant la société mère aux filiales sont toutes strictement identiques et prévoient que :

- Chaque société calcule son impôt comme en absence d'intégration fiscale, la société mère étant seule redevable de l'Impôt sur les sociétés (IS) ;
- Les économies d'impôts sont constatées en résultat par la société mère et ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie du Groupe.

La durée d'application de cette option est de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2015 avec tacite reconduction de l'option tous les cinq ans.

b) Personnel et dirigeants

COFACE SA n'emploie pas de personnel salarié et n'a pas d'engagement de retraite.

c) Engagements Hors Bilan

- Engagements reçus :
 - 700 millions d'euros : Il s'agit d'un crédit syndiqué auprès de sept banques (Société Générale, Natixis, CACIB, BNP Paribas, HSBC, BRED et La Banque Postale), non utilisé au 31 décembre 2024, d'un montant de 700 millions d'euros.
 - 226,6 millions d'euros
La caution solidaire de 226,6 millions d'euros est arrivée à échéance le 27 mars 2024.
- Engagements donnés : 1 555 millions d'euros.

COFACE SA a émis un cautionnement solidaire au profit de Coface Finanz (Allemagne), société détenue indirectement par COFACE SA, au titre des sommes qui seront dues par Coface Poland Factoring (Pologne) en remboursement du prêt consenti à cette dernière, d'un montant maximum de 500 millions d'euros. Ce cautionnement solidaire n'a jamais été exercé depuis 2012.

COFACE SA a émis également un autre cautionnement solidaire pour couvrir les engagements de Coface Finanz (Allemagne) et Coface Poland Factoring (Pologne) au titre des lignes de crédit bilatérales souscrites auprès de dix banques. Ce cautionnement est utilisé à hauteur de 1 055 millions d'euros au 31 décembre 2024 (1 054 millions en 2023). Ce cautionnement solidaire n'a jamais été exercé non plus.

ANALYSES DES POSTES DU BILAN

Actif

Participations dans les entreprises liées

| ENTREPRISES LIEES (en milliers d'euros) | 31/12/23 | ACQUISITIONS | CESSIONS | 31/12/24 |
|--|------------------|--------------|----------|------------------|
| Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur | 1 337 719 | | | 1 337 719 |
| Coface Re | 169 864 | | | 169 864 |
| TOTAL | 1 507 583 | | | 1 507 583 |

Créances rattachées aux participations

| ENTREPRISES LIEES (en milliers d'euros) | MONTANT | INTERETS | TOTAL |
|---|----------------|--------------|----------------|
| Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (fin 2032) | 268 000 | 4 437 | 272 437 |
| Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (fin 2033) | 300 000 | 1 602 | 301 602 |
| TOTAL | 568 000 | 6 039 | 574 039 |

Autres créances

| (en milliers d'euros) | 31/12/24 | JUSQU'A 1 AN | DE 1 A 5 ANS | 31/12/23 |
|---|----------------|----------------|--------------|----------------|
| État et autres collectivités | 7 838 | 7 838 | | 2 052 |
| Compte courant entreprises liées | 589 850 | 589 850 | | 705 336 |
| <i>Compte courant Coface Finanz (Allemagne) en EUR</i> | 496 000 | 496 000 | | 549 000 |
| <i>Compte courant Coface Finanz (Allemagne) en USD</i> | 93 850 | 93 850 | | 97 287 |
| <i>Compte courant Compagnie Française d'assurance pour le commerce extérieur en EUR</i> | | | | 59 233 |
| <i>Compte courant Compagnie Française d'assurance pour le commerce extérieur USD</i> | | | | - 183 |
| Débiteurs divers | 11 242 | 11 242 | | 11 805 |
| <i>Groupe et Filiales IF</i> | 0 | 0 | | 0 |
| <i>Contrat de liquidité Natixis</i> | 1 515 | 1 515 | | 2 462 |
| <i>Autres créances</i> | 308 | 308 | | 646 |
| <i>Factures à établir</i> | 9 418 | 9 418 | | 8 697 |
| AUTRES CREANCES | 608 929 | 608 929 | | 719 193 |

Actions propres

| NOMBRE D' ACTIONS DETENUES | 31/12/23 | ACQUISITIONS | CESSIONS | 31/12/24 |
|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|
| Contrat de liquidité | 113 212 | 2 822 129 | 2 735 774 | 199 567 |
| Attribution d'actions gratuites | 1 059 690 | 0 | 391 403 | 668 287 |
| Programme de rachat d'actions | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 1 172 902 | 2 822 129 | 3 127 177 | 867 854 |

Contrat de liquidité

Le Groupe Coface a confié à Natixis, à compter du 7 juillet 2014, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les titres COFACE SA, admis aux négociations sur Euronext Paris et conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) du 8 mars 2011, approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 21 mars 2011.

Cinq millions d'euros avaient été affectés à ce contrat de liquidité (réduit de 2 millions fin 2017), convenu pour une durée de 12 mois et renouvelé par tacite reconduction chaque année en juillet depuis 2015.

Ce contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par le conseil d'administration du 26 juin 2014. Le contrat de liquidité du 2 juillet 2014, conclu avec Natixis, a été transféré en date d'effet du 2 juillet 2018 à la société ODDO BHF (pour une durée de douze (12) mois, renouvelable par tacite reconduction).

Attribution d'actions gratuites

Depuis son introduction en bourse en 2014, le Groupe Coface attribue des actions gratuites à certains bénéficiaires mandataires sociaux ou salariés de filiales de COFACE SA.

Au titre du plan 2024, le conseil d'administration a décidé d'attribuer 416 460 actions gratuites. Cette attribution vient compléter les plans 2022 et 2023 pour lesquels il avait été attribué respectivement 320 849 et 336 513 titres.

Au 31.12.2024, les actions réellement attribuées sont de :

- Plan 2022 : 312 329 ;
- Plan 2023 : 325 790 ;

- Plan 2024 : 406 230.

La valeur brute et nette des actions propres détenues au 31 décembre 2024 s'élève à 10 653 555 euros, répartie comme suit :

- Contrat de liquidité : 2 863 786 euros ;
- Attribution gratuite d'actions : 7 789 769 euros.

En normes françaises, l'acquisition de titres dans le cas de l'attribution d'actions gratuites constitue un élément de rémunération. Cette provision doit être comptabilisée en charges de personnel, par le crédit du poste « Provisions pour charges » et doit être étalée, lorsque le plan conditionne la remise des actions aux bénéficiaires à leur présence dans l'entreprise à l'issue d'une période future qu'il détermine.

Ainsi, cette charge sera valorisée dans les comptes au prix d'acquisition étalé sur la période d'acquisition des droits, à savoir trois ans. COFACE SA n'ayant pas suffisamment acquis de titres, doit considérer le nombre de titres manquants multiplié par le cours de bourse au dernier jour de l'exercice pour recalculer le montant de cette charge. À fin 2024, le stock de « provision pour charges » s'élève à 7 468 794 euros.

Disponibilités

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/24 | 31/12/23 |
|------------------------------|------------|------------|
| Natixis | 375 | 919 |
| CACEIS | 35 | 0 |
| TOTAL | 410 | 919 |

Charges constatées d'avance

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|----------|----------|
| Charges liées à la mise en place du crédit syndiqué | 14 | 376 |

Charges à répartir

| <i>(en milliers d'euros)</i> | BRUT 2024 | AMORTISSEMENT | NET 2024 |
|-----------------------------------|-----------|---------------|----------|
| Frais liés à la dette subordonnée | 33 | 33 | 0 |

Les charges à répartir sont constituées des frais liés à l'émission de la dette subordonnée émise en 2014 amortis sur une durée de 10 ans, qui est arrivée à échéance le 27 mars 2024.

Primes de remboursement des emprunts

| <i>(en milliers d'euros)</i> | BRUT 2024 | AMORTISSEMENT | NET 2024 |
|--|--------------|---------------|--------------|
| Prime liée à la dette subordonnée (échue en 2024) | 19 | 19 | 0 |
| Prime liée à la dette subordonnée (échéance en 2032) | 3 182 | 365 | 2 817 |
| Prime liée à la dette subordonnée (échéance en 2033) | 4 758 | 466 | 4 292 |
| Total | 7 959 | 850 | 7 109 |

Passif

Variation des capitaux propres

| (en milliers d'euros) | 31/12/23 | AFFECTATION DU RESULTAT | MOUVEMENTS DE L'EXERCICE | DISTRIBUTION | RESULTAT DE L'EXERCICE | 31/12/24 |
|------------------------------------|------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------|---------------------------|------------------|
| Capital social (val. nominale 2 €) | 300 360 | | | | | 300 360 |
| Nombre d'actions | 150 180 | | | | | 150 180 |
| Primes liées au capital social | 723 517 | | | | | 723 517 |
| Réserve légale | 31 450 | | | | | 31 450 |
| Autres réserves | 0 | | | | | 0 |
| Report à nouveau | 99 527 | 208 001 | | - 194 313 | | 113 215 |
| Résultat de l'exercice | 208 001 | - 208 001 | | | 235 719 | 235 719 |
| TOTAL | 1 362 855 | 0 | 0 | - 194 313 | 235 719 | 1 404 260 |

Les capitaux propres de COFACE SA s'élèvent à 1 404 260 K€.

Les primes liées au capital comprennent des primes d'apports, des primes d'émissions (dont 471 745 K€ de primes indisponibles) et des bons d'émission d'action pour 16 K€.

Conformément à la décision de l'AGO du 16 mai 2024 et compte tenu de l'auto-détention, le résultat 2023 a été affecté :

- En report à nouveau pour 113 215 K€ ;
- A la distribution des dividendes pour 194 313 K€.

Composition du capital

| ACTIONNAIRES | 31/12/24 | | 31/12/23 | |
|--|----------|-------------|----------|-------------|
| Marché Financier et divers | 68,5% | 102 873 899 | 68,5% | 102 891 911 |
| Arch Capital Group | 29,9% | 44 849 425 | 29,9% | 44 849 425 |
| Salariés du Groupe | 1,1% | 1 588 614 | 0,8% | 1 265 554 |
| Actions propres | 0,6% | 867 854 | 0,8% | 1 172 902 |
| Composition du capital (en nb d'actions) | 100% | 150 179 792 | 100% | 150 179 792 |
| Valeur nominale (en €) | | 2 | | 2 |

Provisions pour risques et charges

| (en milliers d'euros) | 31/12/23 | DOTATIONS | REPRISES | 31/12/24 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Provision pour pertes de change | 3 397 | 9 131 | 3 397 | 9 131 |
| Provision pour attribution gratuite d'actions | 6 693 | 7 469 | 6 693 | 7 469 |
| TOTAL | 10 090 | 16 599 | 10 090 | 16 599 |

Dettes

| (en milliers d'euros) | JUSQU'A 1 AN | DE 1 A 5 ANS | PLUS DE 5 ANS | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|----------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 585 605 | | | 585 605 | 640 477 |
| Billets de trésorerie : taux fixe précompté | 589 840 | | | 589 840 | 646 287 |
| Intérêts courus non échus | - 4 235 | | | -4 235 | - 5 810 |
| Autres emprunts obligataires | 6 570 | | 600 000 | 606 570 | 840 354 |
| Obligations subordonnées | 0 | | 600 000 | 600 000 | 826 600 |
| Intérêts courus | 6 570 | | | 6 570 | 13 754 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 0 | | | 0 | 150 198 |
| Emprunt Coface (Cie française d'assurance) | 0 | | | 0 | 150 000 |
| Intérêts courus sur emprunt Coface | 0 | | | 0 | 198 |
| | 77 093 | | | 77 093 | 0 |
| Avance sur compte courant entreprises liées | | | | | |
| Compte courant Compagnie Française d'assurance pour le commerce extérieur EUR | 76 899 | | | 76 899 | |

| (en milliers d'euros) | JUSQU'À 1 AN | DE 1 À 5 ANS | PLUS DE 5 ANS | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|----------------|--------------|----------------|------------------|------------------|
| Compte courant Compagnie Française d'assurance pour le commerce extérieur USD | 194 | | | 194 | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 6 537 | | | 6 537 | 3 638 |
| Autres dettes | 0 | | | 0 | 5 810 |
| Groupe et Filiales IF | 5 381 | | | 5 381 | 1 891 |
| TOTAL DES DETTES | 681 185 | 0 | 600 000 | 1 281 185 | 1 642 368 |

Après accord de la Banque de France le 6 novembre 2012, COFACE SA a émis le 13 novembre 2012 des billets de trésorerie pour 250 millions d'euros (à échéance un à trois mois). Le montant levé est prêté intégralement à Coface Finanz (Allemagne) au travers d'une convention de trésorerie et la totalité des frais engagés est refacturée.

Le montant maximum du programme a été augmenté à plusieurs reprises et il est, au 31 décembre 2024, de 700 millions d'euros.

Le stock de billets de trésorerie à la date du 31 décembre 2024 est de 496 millions d'euros et 97,5 millions de dollars soit un total valorisé en euros de 589,8 millions d'euros.

Le 27 mars 2014, COFACE SA a émis une dette subordonnée, sous forme d'obligations, pour un montant nominal de 380 millions d'euros (3 800 obligations d'une valeur nominale de 100 000 euros) à échéance 10 ans. Une première tranche de 153,4 millions d'euros a été remboursée le 22 septembre 2022. Le solde a été remboursé le 27 mars 2024 (226,6 millions d'euros).

En décembre 2014, COFACE SA a souscrit sur 10 ans, au taux de 2,30 %, un emprunt de 110 millions d'euros auprès de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur pour l'acquisition de Coface Re, suivi en juin 2015, d'une deuxième tranche de 40 millions d'euros pour l'envoi de fonds complémentaires à Coface Re (cf. note 4.1.2). Cet emprunt a été remboursé le 14 mai 2024.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les dettes de financement du Groupe (obligations subordonnées et intérêts courus), d'un montant total de 606,6 millions d'euros, se composent des deux emprunts subordonnés.

- Une émission à taux fixe (6,000 %) le 22 septembre 2022 de titres subordonnés, d'un montant de 300 millions d'euros et arrivant à échéance le 22 septembre 2032.
- Une deuxième émission à taux fixe (5,750 %) le 28 novembre 2023 de titres subordonnés, d'un montant de 300 millions d'euros et arrivant à échéance le 28 novembre 2033.

Concernant les agences des notations :

- AM best a rehaussé le 29 mai 2024 la note de crédit émetteur (Long-Term ICR) de 'A' (Excellent) à 'A+' (Excellent) et a affirmé la note de solidité financière (Insurer Financial Strength – IFS) 'A' (Excellent) attribuée à Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (la Compagnie), Coface North America Insurance Company (CNAIC) et Coface Re. La perspective de ces notes est « stable ».
- Moody's a rehaussé le 28 septembre 2023 la note de solidité financière (IFS) de A2 à A1 de Coface avec une perspective stable ;
- Fitch a confirmé le 28 octobre 2024 la note de solidité financière (Insurer Financial Strength – IFS) 'AA-' de Coface. La perspective reste stable.

ANALYSES DES PRINCIPAUX POSTES DU RESULTAT

Résultat d'exploitation

| (en milliers d'euros) | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|----------------|----------------|
| Produits d'exploitation | 5 815 | 5 153 |
| Refacturation d'assurance | 1 548 | 1 544 |
| Refacturation du programme d'actions gratuites | 4 267 | 3 609 |
| Charges d'exploitation | - 8 436 | - 7 667 |
| Autres achats et charges externes | - 3 796 | - 3 390 |
| Honoraires commissaires aux comptes | - 1 326 | - 1 212 |
| Police RCMS | - 1 540 | - 1 490 |
| Autres honoraires | - 434 | - 229 |
| Informations financières | - 494 | - 457 |
| Frais et commissions sur prestations de services | - 2 | - 2 |
| Charges liées à l'émission de la dette subordonnée | 0 | 0 |
| Frais de réception | 0 | 0 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 0 | 0 |
| Autres charges | - 4 607 | - 4 080 |
| Rémunération des administrateurs | - 340 | - 471 |
| Charges liées à l'attribution gratuite d'actions | - 4 267 | - 3 609 |
| Dotations aux amortissements | - 33 | - 197 |
| Amortissement des frais liés à la dette subordonnée | - 33 | - 197 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | - 2 621 | - 2 514 |

Résultat financier

| (en milliers d'euros) | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|----------------|----------------|
| Produits financiers | 316 015 | 269 554 |
| Revenus sur titres de participation | 249 997 | 209 386 |
| Dividendes | 249 997 | 209 386 |
| Autres produits financiers | 62 621 | 53 352 |
| Intérêts sur prêt | 35 539 | 28 182 |
| Intérêts liés au programme des BT et frais de gestion de BT | 24 767 | 23 094 |
| Produits sur avance de trésorerie | 2 | 271 |
| Produits sur cautions | 1 696 | 1 780 |
| Produits sur change | 10 | 25 |
| Plus-value sur cession via le contrat de liquidité | 607 | 0 |
| Reprise de provision pour change | 3 397 | 6 816 |
| Charges financières | -74 818 | -59 981 |
| Intérêts et charges assimilées | -65 688 | -56 584 |
| Charges et commissions liées au programme des BT | - 24 750 | -22 940 |
| Intérêts sur emprunt obligataire | - 37 416 | -28 931 |
| Intérêts sur emprunt | - 1 287 | -3 447 |
| Frais financier divers | - 1 320 | - 7 |
| Intérêts sur avance trésorerie | 0 | 0 |
| Perte de change | - 6 | - 212 |
| Frais caution | - 110 | - 453 |
| Dotations sur primes de remboursements | - 799 | - 519 |
| Moins s/cession via le contrat de liquidité | 0 | - 75 |
| Dotations pour risque de change | - 9 131 | -3 397 |
| RESULTAT FINANCIER | 241 196 | 209 572 |

Le montant des dividendes est constitué des dividendes reçus de Compagnie française pour le commerce extérieur pour un montant de 99 997 K€ et de COFACE Re pour un montant de 150 000 K€.

Résultat exceptionnel

| (en milliers d'euros) | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--------------------------------|----------|----------|
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | 2 | 0 |
| Divers | 2 | 0 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 0 | 0 |
| Divers | 0 | 0 |
| TOTAL | 2 | 0 |

Impôts sur les bénéfices

| (en milliers d'euros) | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--|----------------|----------------|
| Résultat comptable avant IS | 238 576 | 207 058 |
| Déductions | -253 726 | -226 519 |
| ● Dividende (régime mère/fille) | -249 997 | -209 386 |
| ● Écart de conversion passif | -3 729 | -6 920 |
| ● Écart de conversion actif | 3 397 | -3 397 |
| ● Provision pour pertes de change | -3 397 | -6 816 |
| Réintégrations | 18 337 | 19 155 |
| ● Quote-part de frais 1 % s/dividende Groupe | 1 000 | 1 314 |
| ● Quote-part de frais 5 % s/dividende Groupe | 7 500 | 3 898 |
| ● Écart de conversion actif | -9 131 | 6 816 |
| ● Écart de conversion passif | 9 439 | 3 729 |
| ● Provision pour pertes de change | 9 131 | 0 |
| ● Jetons de présence | 398 | 0 |
| Résultat fiscal | 3 187 | - 306 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|--------------|--------------|
| ● Impôts société (taux 25%) | 273 | 0 |
| ● Taxe 3 % sur dividendes versés HG IF | 0 | 0 |
| Impôt sociétés avant intégration fiscale | 0 | 0 |
| Charge nette des sociétés intégrées | 2 858 | - 943 |
| Impôt sur les sociétés (produit) | 2 858 | - 943 |

L'application de la convention d'intégration fiscale se traduit par un produit d'intégration de 2 857 526 euros sur l'exercice 2024, contre un produit de 943 577 euros en 2023.

Honoraires des commissaires aux comptes

Cette information est disponible dans les états financiers consolidés du Groupe Coface au 31 décembre 2024, en note 32.

INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES LIEES

Le tableau suivant présente l'ensemble des postes figurant au bilan et compte de résultat de COFACE SA relatif aux sociétés liées :

| (en milliers d'euros) | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--|------------------|------------------|
| Bilan Actif | 2 671 741 | 2 988 159 |
| Participations dans entreprises liées | 1 507 584 | 1 507 584 |
| Créances rattachées aux participations | 574 040 | 766 991 |
| Compte courant Compagnie Française | 0 | 59 049 |
| Compte courant Coface Finanz (Allemagne) | 580 701 | 646 287 |
| Facture à établir avec Compagnie | 1 540 | 1 095 |
| Facture à établir avec Poland Factoring | 283 | 254 |
| Facture à établir avec Finanz (Allemagne) | 124 | 206 |
| Refacturation du programme d'AGA | 7 469 | 6 693 |
| Bilan Passif | 85 309 | 152 089 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 0 | 150 198 |
| Compte courant Compagnie Française | 77 161 | 0 |
| Compte courant Intégration fiscale | 8 148 | 1 891 |
| Facture à payer avec Coface Finanz (Allemagne) | 0 | 5 810 |
| Compte de résultat | 314 108 | 262 530 |
| Produits d'exploitation | 5 027 | 4 048 |
| Charges d'exploitation | 0 | 0 |
| Produits financiers | 311 999 | 262 466 |
| Charges financières | -2 918 | -3 985 |

NOTE 7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

| | EXERCICE 2023 | | | |
|---|--------------------|-----------------------|--|-------------------------|
| | CHIFFRE D'AFFAIRES | BENEFICE NET OU PERTE | DIVIDENDES ENCAISSES OU COMPTABILISES PAR LA SOCIETE | TAUX DE CHANGE 31/12/24 |
| (en euros) | | | | |
| Compagnie française pour le commerce extérieur* 1, place Costes et Bellonte 92270 Bois-Colombes | 1 398 420 872 | 136 687 176 | 99 996 923 | 1 |
| Coface Re SA* Rue Bellefontaine 18 1003 Lausanne – Suisse | 330 569 000 | 77 660 251 | 150 000 000 | 1 |

* Comptes non audités, en cours de certification.

| | AU 31 DECEMBRE 2023 | | | | | PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE ET NON REMBOURSES |
|---|---------------------|------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|---------------|--|
| | CAPITAL | RESERVES ET REPORT A NOUVEAU | QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUE | VALEUR DES TITRES DETENUS | | |
| | | | | BRUTE | NETTE | |
| <i>(en euros)</i> | | | | | | |
| Compagnie française pour le commerce extérieur* 1, place Costes et Bellonte 92270 Bois-Colombes | 137 052 417 | 266 873 160 | 100 % | 1 337 719 300 | 1 337 719 300 | 0 |
| Coface Re SA* Rue Bellefontaine 18 1003 Lausanne – Suisse | 15 000 000 | 265 261 075 | 100 % | 169 864 621 | 169 864 621 | 0 |

* Comptes non audités, en cours de certification.

ÉVÉNEMENTS POST-CLOTURE

Annonce de l'accord en vue de l'acquisition de Cedar Rose Group, société spécialisée dans les services d'information au Moyen-Orient et en Afrique

Le 3 février 2025, Coface annonce avoir signé un accord portant sur l'acquisition de Cedar Rose Group, l'un des principaux fournisseurs de solutions d'information commerciale au Moyen-Orient et en Afrique. Cette acquisition va permettre à Coface de poursuivre le renforcement de ses capacités de production d'information dans des zones où elle est difficilement disponible. Cette opération de croissance externe est parfaitement en ligne avec les objectifs du plan stratégique Power the Core qui vise notamment l'excellence en matière de données.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Création de SA SDGP 41 le 23 mars 2000 devenue COFACE SA (AGE du 26 juillet 2007).

| NATURE DES INDICATIONS (EN €) | ANNEE 2020 | ANNEE 2021 | ANNEE 2022 | ANNEE 2023 | ANNEE 2024 |
|---|---------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| I – Capital en fin d'exercice | | | | | |
| a) Capital social | 304 063 898 | 300 359 584 | 300 359 584 | 300 359 584 | 300 359 584 |
| b) Nombre d'actions émises | 152 031 949 | 150 179 792 | 150 179 792 | 150 179 792 | 150 179 792 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions | - | - | - | - | - |
| II – Opérations et résultats de l'exercice | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 3 734 093 | 1 043 302 | 4 653 864 | 5 152 710 | 5 814 599 |
| b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions | -17 758 389 | 80 528 202 | 325 735 062 | 207 119 952 | 238 576 363 |
| c) Impôt sur les bénéfices | 1 179 988 | 1 695 116 | 744 811 | 943 577 | - 2 857 526 |
| d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions | -18 938 377 | 82 223 318 | 326 479 873 | 208 001 241 | 235 718 837 |
| e) Bénéfices distribués | 82 900 339 ⁽¹⁾ | 225 269 688 ⁽²⁾ | 226 576 784 ⁽³⁾ | 193 708 957 ⁽⁴⁾ | 209 167 024 ⁽⁵⁾ |
| dont acompte sur dividendes | | | | | |
| III – Résultat par action | | | | | |
| a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions | 0,12 | 0,54 | 2,17 | 1,36 | 1,61 |
| b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions | 0,12 | 0,55 | 2,17 | 1,39 | 1,57 |
| c) Dividende versé à chaque action | 0,55 | 1,50 | 1,52 | 1,30 | 1,40 |
| IV – Personnel | | | | | |
| a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | - | - | - | - | - |
| b) Montant de la masse salariale | - | - | - | - | - |

c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux - - - - -

- (1) Au titre de 2020, a été soumise au vote de l'assemblée générale du 12 mai 2021, une distribution de 0,55 € par action soit 82 900 339 €, le versement hors actions propres a été de 81 976 242 €.
- (2) Au titre de 2021, a été soumise au vote de l'assemblée générale du 17 mai 2022, une distribution de 1,50 € par action soit 225 269 339 €, le versement hors actions propres a été de 224 028 658 €.
- (3) Au titre de 2022, a été soumise au vote de l'assemblée générale du 16 mai 2023, une distribution de 1,52 € par action soit 226 952 825 €, le versement hors actions propres a été de 226 576 784 €.
- (4) Au titre de 2023, a été soumise au vote de l'assemblée générale du 16 mai 2024, une distribution de 1,30 € par action soit 193 708 957 €, le versement hors actions propres a été de 194 313 099 €.
- (5) En 2024, il sera soumis au vote de l'assemblée générale du 16 mai 2025, une distribution de 1,40 € par action soit 209 167 024 €.

AUTRES INFORMATIONS

Conformément à l'article D.441-6 du Code de commerce, le tableau ci-dessous présente les délais de paiement des fournisseurs de COFACE SA faisant apparaître les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

| | 1 A 30 JOURS | 31 A 60 JOURS | 61 A 90 JOURS | 91 JOURS ET PLUS | TOTAL (1 JOUR ET PLUS) |
|---|-----------------|------------------|------------------|---------------------|---------------------------|
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | |
| Nombre de factures concernées (en K€) | - | - | - | - | - |
| Montant total des factures concernées TTC | - | - | - | - | - |
| Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice | - | - | - | - | - |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | |
| Aucune facture exclue de ces tableaux relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées. | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce) | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement est à 30 jours | | | | | |

Aucune facture n'est en retard de paiement au 31.12.2024.

COFACE SA

Société anonyme

1, place Costes et Bellonte

92270 Bois-Colombes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA

61, rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La-Défense Cedex

784 824 153 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

COFACE SA

Société anonyme

1, place Costes et Bellonte

92270 Bois-Colombes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société COFACE SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COFACE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit : Valorisation des titres de participation

Risque identifié

Le montant des participations dans les entreprises liées et avec un lien de participation s'élève à 1 508 millions d'euros. Comme indiqué en note 2.1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe, les titres de participation figurant au bilan sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, et dépréciés ultérieurement sur la base de leur valeur d'utilité. Cette dernière est estimée par la direction sur la base d'évaluations reposant sur des éléments prévisionnels.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, notamment les perspectives de rentabilité des entités dont les titres sont détenus par COFACE SA.

Nous avons considéré que la dépréciation des titres de participation constitue un point clé de l'audit en raison de la part de jugement de la direction intervenant dans l'évaluation de la valeur d'utilité, qui utilise des hypothèses de résultats futurs tenant compte de la maturité de l'entité, de l'historique de l'activité et des perspectives de marché et du pays dans lequel l'entité est implantée. L'impact potentiel sur les états financiers concerne l'existence d'une provision pour dépréciation des titres de participation non comptabilisée à la clôture.

Réponse d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation des provisions pour dépréciation sur titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation des valeurs d'utilité déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés. Pour cela, nous avons :

- Obtenu et analysé les business plans et échangé avec la direction sur ces projections ;
- Analysé la cohérence des principales hypothèses retenues avec l'environnement économique ;
- Comparé la cohérence des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ;
- Apprécié le besoin de constituer une dépréciation et, le cas échéant, vérifié le calcul de cette dépréciation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société COFACE SA par les assemblées générales du 14 mai 2020 pour le cabinet Forvis Mazars et du 3 mai 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés ou une autre entité du réseau Deloitte.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 18^{ème} année, dont 11 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses

significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La-Défense, le 2 avril 2025

Les commissaires aux comptes

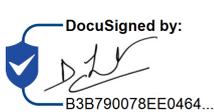
Forvis Mazars SA

Deloitte & Associés

DocuSigned by:

567DD4392AEF4A8...

Jean-Claude PAULY

DocuSigned by:

B3B790078EE0464...

Damien LEURENT

DocuSigned by:

977680E291B746D...

Jérôme-Eric GRAS

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan

Actif

| <i>(en milliers d'euros)</i> | NOTES | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Actif Immobilisé | | | |
| Participations dans les entreprises liées | | 1 507 584 | 1 507 584 |
| Créances rattachées aux participations | | 574 040 | 766 991 |
| | | 2 081 624 | 2 274 574 |
| Actif Circulant | | | |
| État et autres collectivités | | 7 838 | 2 052 |
| Groupe et Filiales IF | | 0 | 0 |
| Compte courant entreprises liées | | 589 850 | 705 336 |
| Débiteurs divers | | 11 242 | 11 805 |
| | | 608 929 | 719 193 |
| Valeurs mobilières de placement | | | |
| Actions propres | | 10 654 | 12 591 |
| Disponibilités | | 410 | 919 |
| Charges constatées d'avance | | 14 | 376 |
| | | 620 007 | 733 079 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | 0 | 33 |
| Primes de remboursement des emprunts | | 7 109 | 7 959 |
| Écart de conversion actif | | 9 131 | 3 397 |
| TOTAL ACTIF | | 2 717 871 | 3 019 043 |

Passif

| <i>(en milliers d'euros)</i> | NOTES | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Capitaux Propres | | | |
| Capital | | 300 360 | 300 360 |
| Primes liées au capital social | | 723 517 | 723 517 |
| Autres réserves | | 31 450 | 31 450 |
| Report à nouveau | | 113 215 | 99 527 |
| Résultat de l'exercice | | 235 719 | 208 001 |
| | | 1 404 260 | 1 362 855 |
| Provisions pour Risques et Charges | | | |
| Provision pour risques | | 9 131 | 3 397 |
| Provision pour charges | | 7 469 | 6 693 |
| | | 16 599 | 10 090 |
| Dettes | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | 585 605 | 640 477 |
| Autres emprunts obligataires | | 606 570 | 840 354 |
| Emprunts et dettes financières diverses | | 0 | 150 198 |
| Compte courant entreprises liées | | 77 093 | 0 |
| Dettes Fournisseurs et comptes rattachés | | 6 537 | 3 638 |
| Dettes Fiscales et Sociales | | 6 387 | 0 |
| Autres dettes | | 0 | 5 810 |
| Groupe et Filiales IF | | 5 381 | 1 891 |
| | | 1 287 572 | 1 642 369 |
| Écart de conversion passif | | 9 439 | 3 729 |
| TOTAL PASSIF | | 2 717 871 | 3 019 043 |

Compte de résultat

| <i>(en milliers d'euros)</i> | NOTES | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Produits d'exploitation (I) | | 5 815 | 5 153 |
| Charges refacturées et autres produits | | 5 815 | 5 153 |
| Charges d'exploitation (II) | | 8 436 | 7 667 |
| Autres achats et charges externes | | 3 796 | 3 390 |
| Autres charges | | 4 607 | 4 080 |
| Dotations aux amortissements | | 33 | 197 |
| Résultat d'exploitation (I-II) | | -2 621 | -2 514 |
| Produits financiers (III) | | 316 015 | 269 554 |
| Revenus sur titres de participation | | 249 997 | 209 386 |
| Autres produits financiers | | 62 621 | 53 352 |
| Reprise de provision pour change | | 3 397 | 6 816 |
| Charges financières (IV) | | 74 818 | 59 981 |
| Intérêts et charges assimilées | | 65 688 | 56 584 |
| Dotations pour risque de change | | 9 131 | 3 397 |
| Résultat financier (III-IV) | | 241 196 | 209 572 |
| Produits exceptionnels (V) | | 2 | 0 |
| Sur opérations en capital | | 0 | 0 |
| Sur opérations de gestion | | 2 | 0 |
| Charges exceptionnelles (VI) | | 0 | 0 |
| Sur opérations en capital | | 0 | 0 |
| Sur opérations de gestion | | 0 | 0 |
| Résultat exceptionnel (V-VI) | | 2 | 0 |
| Impôt sur les bénéfices (produit) | | -2 858 | 943 |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE | | 235 719 | 208 001 |

NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS

COFACE SA lance Power the Core, son plan stratégique 2024-2027 pour développer un écosystème mondial de référence de gestion du risque de crédit

Lors de sa « journée investisseurs » organisée le 5 mars 2024 à Paris, Coface a présenté son nouveau plan stratégique à horizon 2027 Power the Core. Ce plan vise à développer un écosystème mondial de référence de gestion du risque de crédit en s'appuyant sur les réussites des plans stratégiques précédents.

Le plan vise notamment à : a) Atteindre l'excellence en termes de données et de technologie ; b) Consolider et accentuer le leadership de Coface dans son métier historique d'assurance-crédit ; c) Générer une croissance rentable à deux chiffres pour les services d'informations ; et d) Tirer pleinement parti de sa culture unique de multinationale à taille humaine, rythmée par ses engagements RSE.

Avec la mise en œuvre du plan Power the Core, Coface relève l'intégralité de ses objectifs financiers.

Remboursement de la dette subordonnée émise en 2014 et arrivant à échéance le 27 mars 2024

COFACE SA avait émis le 27 mars 2014 une dette subordonnée pour un montant de 380 000 000 euros portant intérêt au taux fixe de 4,125%. Le 21 septembre 2022, la société avait remboursé par anticipation 153 400 000 euros suite à une offre de rachat. Le 26 mars 2024, COFACE SA a remboursé le capital restant, soit 226 600 000 euros.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Normes applicables

Les comptes de l'exercice clos sont établis conformément aux principes comptables généralement admis au Plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03 du comité de la réglementation comptable, dans le respect du principe de prudence et de continuité de l'exploitation).

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur d'acquisition. La valeur de réalisation est déterminée par la direction à partir de plusieurs indicateurs (capitaux propres réévalués, résultats prévisionnels des participations, perspectives d'avenir, valeur d'utilité).

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie disponibles. Les flux de trésorerie attendus ressortent des business plans à trois ans préparés par les entités opérationnelles dans le cadre de la procédure budgétaire et validés par le management du Groupe Coface.

Ces prévisions se basent sur les performances passées de chaque entité et prennent en compte les hypothèses de développement de Coface dans ses différentes lignes de métier. Coface établit des projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les budgets par extrapolation des flux de trésorerie sur deux années supplémentaires.

Les hypothèses choisies en termes de taux de croissance, de taux de marge ou de ratios de coûts et de sinistres tiennent compte de la maturité de l'entité, de l'historique de l'activité, des perspectives du marché et du pays dans lequel l'entité opère.

Coface calcule un taux d'actualisation pour les sociétés d'assurance et un taux de croissance à l'infini pour l'évaluation de l'ensemble des sociétés.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Frais d'émission d'emprunt

Selon le PCG (article 361-2), la répartition des frais liés à l'émission de la dette hybride doit être effectuée, en principe, en fonction des caractéristiques des emprunts. Ces frais ont été comptabilisés et amortis linéairement sur la durée des emprunts, soit 10 ans.

Permanence des méthodes

Les comptes de l'exercice sont comparables à ceux de l'exercice précédent (permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices). Le Bilan, le compte de résultat et l'annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Normes et amendements publiés mais non encore en vigueur

Le règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 décembre 2023 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 avec une application anticipée possible. Coface SA n'a pas appliqué ce règlement par anticipation.

AUTRES INFORMATIONS

a) Groupe d'intégration fiscale

À compter du 1er janvier 2015, COFACE SA a choisi d'adopter le régime d'intégration fiscale, incluant ainsi ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % : Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, Cofinpar, Cogeri et Fimipar.

Les conventions d'intégration fiscale liant la société mère aux filiales sont toutes strictement identiques et prévoient que :

- Chaque société calcule son impôt comme en absence d'intégration fiscale, la société mère étant seule redevable de l'Impôt sur les sociétés (IS) ;
- Les économies d'impôts sont constatées en résultat par la société mère et ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie du Groupe.

La durée d'application de cette option est de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2015 avec tacite reconduction de l'option tous les cinq ans.

b) Personnel et dirigeants

COFACE SA n'emploie pas de personnel salarié et n'a pas d'engagement de retraite.

c) Engagements Hors Bilan

- Engagements reçus :
 - 700 millions d'euros : Il s'agit d'un crédit syndiqué auprès de sept banques (Société Générale, Natixis, CACIB, BNP Paribas, HSBC, BRED et La Banque Postale), non utilisé au 31 décembre 2024, d'un montant de 700 millions d'euros.
 - 226,6 millions d'euros
La caution solidaire de 226,6 millions d'euros est arrivée à échéance le 27 mars 2024.
- Engagements donnés : 1 555 millions d'euros.

COFACE SA a émis un cautionnement solidaire au profit de Coface Finanz (Allemagne), société détenue indirectement par COFACE SA, au titre des sommes qui seront dues par Coface Poland Factoring (Pologne) en remboursement du prêt consenti à cette dernière, d'un montant maximum de 500 millions d'euros. Ce cautionnement solidaire n'a jamais été exercé depuis 2012.

COFACE SA a émis également un autre cautionnement solidaire pour couvrir les engagements de Coface Finanz (Allemagne) et Coface Poland Factoring (Pologne) au titre des lignes de crédit bilatérales souscrites auprès de dix banques. Ce cautionnement est utilisé à hauteur de 1 055 millions d'euros au 31 décembre 2024 (1 054 millions en 2023). Ce cautionnement solidaire n'a jamais été exercé non plus.

ANALYSES DES POSTES DU BILAN

Actif

Participations dans les entreprises liées

| ENTREPRISES LIEES (en milliers d'euros) | 31/12/23 | ACQUISITIONS | CESSIONS | 31/12/24 |
|--|------------------|--------------|----------|------------------|
| Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur | 1 337 719 | | | 1 337 719 |
| Coface Re | 169 864 | | | 169 864 |
| TOTAL | 1 507 583 | | | 1 507 583 |

Créances rattachées aux participations

| ENTREPRISES LIEES (en milliers d'euros) | MONTANT | INTERETS | TOTAL |
|---|----------------|--------------|----------------|
| Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (fin 2032) | 268 000 | 4 437 | 272 437 |
| Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (fin 2033) | 300 000 | 1 602 | 301 602 |
| TOTAL | 568 000 | 6 039 | 574 039 |

Autres créances

| (en milliers d'euros) | 31/12/24 | JUSQU'A 1 AN | DE 1 A 5 ANS | 31/12/23 |
|---|----------------|----------------|--------------|----------------|
| État et autres collectivités | 7 838 | 7 838 | | 2 052 |
| Compte courant entreprises liées | 589 850 | 589 850 | | 705 336 |
| <i>Compte courant Coface Finanz (Allemagne) en EUR</i> | 496 000 | 496 000 | | 549 000 |
| <i>Compte courant Coface Finanz (Allemagne) en USD</i> | 93 850 | 93 850 | | 97 287 |
| <i>Compte courant Compagnie Française d'assurance pour le commerce extérieur en EUR</i> | | | | 59 233 |
| <i>Compte courant Compagnie Française d'assurance pour le commerce extérieur USD</i> | | | | - 183 |
| Débiteurs divers | 11 242 | 11 242 | | 11 805 |
| <i>Groupe et Filiales IF</i> | 0 | 0 | | 0 |
| <i>Contrat de liquidité Natixis</i> | 1 515 | 1 515 | | 2 462 |
| <i>Autres créances</i> | 308 | 308 | | 646 |
| <i>Factures à établir</i> | 9 418 | 9 418 | | 8 697 |
| AUTRES CREANCES | 608 929 | 608 929 | | 719 193 |

Actions propres

| NOMBRE D' ACTIONS DETENUES | 31/12/23 | ACQUISITIONS | CESSIONS | 31/12/24 |
|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|
| Contrat de liquidité | 113 212 | 2 822 129 | 2 735 774 | 199 567 |
| Attribution d'actions gratuites | 1 059 690 | 0 | 391 403 | 668 287 |
| Programme de rachat d'actions | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 1 172 902 | 2 822 129 | 3 127 177 | 867 854 |

Contrat de liquidité

Le Groupe Coface a confié à Natixis, à compter du 7 juillet 2014, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les titres COFACE SA, admis aux négociations sur Euronext Paris et conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) du 8 mars 2011, approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 21 mars 2011.

Cinq millions d'euros avaient été affectés à ce contrat de liquidité (réduit de 2 millions fin 2017), convenu pour une durée de 12 mois et renouvelé par tacite reconduction chaque année en juillet depuis 2015.

Ce contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par le conseil d'administration du 26 juin 2014. Le contrat de liquidité du 2 juillet 2014, conclu avec Natixis, a été transféré en date d'effet du 2 juillet 2018 à la société ODDO BHF (pour une durée de douze (12) mois, renouvelable par tacite reconduction).

Attribution d'actions gratuites

Depuis son introduction en bourse en 2014, le Groupe Coface attribue des actions gratuites à certains bénéficiaires mandataires sociaux ou salariés de filiales de COFACE SA.

Au titre du plan 2024, le conseil d'administration a décidé d'attribuer 416 460 actions gratuites. Cette attribution vient compléter les plans 2022 et 2023 pour lesquels il avait été attribué respectivement 320 849 et 336 513 titres.

Au 31.12.2024, les actions réellement attribuées sont de :

- Plan 2022 : 312 329 ;
- Plan 2023 : 325 790 ;

- Plan 2024 : 406 230.

La valeur brute et nette des actions propres détenues au 31 décembre 2024 s'élève à 10 653 555 euros, répartie comme suit :

- Contrat de liquidité : 2 863 786 euros ;
- Attribution gratuite d'actions : 7 789 769 euros.

En normes françaises, l'acquisition de titres dans le cas de l'attribution d'actions gratuites constitue un élément de rémunération. Cette provision doit être comptabilisée en charges de personnel, par le crédit du poste « Provisions pour charges » et doit être étalée, lorsque le plan conditionne la remise des actions aux bénéficiaires à leur présence dans l'entreprise à l'issue d'une période future qu'il détermine.

Ainsi, cette charge sera valorisée dans les comptes au prix d'acquisition étalé sur la période d'acquisition des droits, à savoir trois ans. COFACE SA n'ayant pas suffisamment acquis de titres, doit considérer le nombre de titres manquants multiplié par le cours de bourse au dernier jour de l'exercice pour recalculer le montant de cette charge. À fin 2024, le stock de « provision pour charges » s'élève à 7 468 794 euros.

Disponibilités

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/24 | 31/12/23 |
|------------------------------|------------|------------|
| Natixis | 375 | 919 |
| CACEIS | 35 | 0 |
| TOTAL | 410 | 919 |

Charges constatées d'avance

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|----------|----------|
| Charges liées à la mise en place du crédit syndiqué | 14 | 376 |

Charges à répartir

| <i>(en milliers d'euros)</i> | BRUT 2024 | AMORTISSEMENT | NET 2024 |
|-----------------------------------|-----------|---------------|----------|
| Frais liés à la dette subordonnée | 33 | 33 | 0 |

Les charges à répartir sont constituées des frais liés à l'émission de la dette subordonnée émise en 2014 amortis sur une durée de 10 ans, qui est arrivée à échéance le 27 mars 2024.

Primes de remboursement des emprunts

| <i>(en milliers d'euros)</i> | BRUT 2024 | AMORTISSEMENT | NET 2024 |
|--|--------------|---------------|--------------|
| Prime liée à la dette subordonnée (échue en 2024) | 19 | 19 | 0 |
| Prime liée à la dette subordonnée (échéance en 2032) | 3 182 | 365 | 2 817 |
| Prime liée à la dette subordonnée (échéance en 2033) | 4 758 | 466 | 4 292 |
| Total | 7 959 | 850 | 7 109 |

Passif

Variation des capitaux propres

| (en milliers d'euros) | 31/12/23 | AFFECTATION DU RESULTAT | MOUVEMENTS DE L'EXERCICE | DISTRIBUTION | RESULTAT DE L'EXERCICE | 31/12/24 |
|------------------------------------|------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------|---------------------------|------------------|
| Capital social (val. nominale 2 €) | 300 360 | | | | | 300 360 |
| Nombre d'actions | 150 180 | | | | | 150 180 |
| Primes liées au capital social | 723 517 | | | | | 723 517 |
| Réserve légale | 31 450 | | | | | 31 450 |
| Autres réserves | 0 | | | | | 0 |
| Report à nouveau | 99 527 | 208 001 | | - 194 313 | | 113 215 |
| Résultat de l'exercice | 208 001 | - 208 001 | | | 235 719 | 235 719 |
| TOTAL | 1 362 855 | 0 | 0 | - 194 313 | 235 719 | 1 404 260 |

Les capitaux propres de COFACE SA s'élèvent à 1 404 260 K€.

Les primes liées au capital comprennent des primes d'apports, des primes d'émissions (dont 471 745 K€ de primes indisponibles) et des bons d'émission d'action pour 16 K€.

Conformément à la décision de l'AGO du 16 mai 2024 et compte tenu de l'auto-détention, le résultat 2023 a été affecté :

- En report à nouveau pour 113 215 K€ ;
- A la distribution des dividendes pour 194 313 K€.

Composition du capital

| ACTIONNAIRES | 31/12/24 | | 31/12/23 | |
|--|----------|-------------|----------|-------------|
| Marché Financier et divers | 68,5% | 102 873 899 | 68,5% | 102 891 911 |
| Arch Capital Group | 29,9% | 44 849 425 | 29,9% | 44 849 425 |
| Salariés du Groupe | 1,1% | 1 588 614 | 0,8% | 1 265 554 |
| Actions propres | 0,6% | 867 854 | 0,8% | 1 172 902 |
| Composition du capital (en nb d'actions) | 100% | 150 179 792 | 100% | 150 179 792 |
| Valeur nominale (en €) | | 2 | | 2 |

Provisions pour risques et charges

| (en milliers d'euros) | 31/12/23 | DOTATIONS | REPRISES | 31/12/24 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Provision pour pertes de change | 3 397 | 9 131 | 3 397 | 9 131 |
| Provision pour attribution gratuite d'actions | 6 693 | 7 469 | 6 693 | 7 469 |
| TOTAL | 10 090 | 16 599 | 10 090 | 16 599 |

Dettes

| (en milliers d'euros) | JUSQU'A 1 AN | DE 1 A 5 ANS | PLUS DE 5 ANS | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|----------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 585 605 | | | 585 605 | 640 477 |
| Billets de trésorerie : taux fixe précompté | 589 840 | | | 589 840 | 646 287 |
| Intérêts courus non échus | - 4 235 | | | -4 235 | - 5 810 |
| Autres emprunts obligataires | 6 570 | | 600 000 | 606 570 | 840 354 |
| Obligations subordonnées | 0 | | 600 000 | 600 000 | 826 600 |
| Intérêts courus | 6 570 | | | 6 570 | 13 754 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 0 | | | 0 | 150 198 |
| Emprunt Coface (Cie française d'assurance) | 0 | | | 0 | 150 000 |
| Intérêts courus sur emprunt Coface | 0 | | | 0 | 198 |
| | 77 093 | | | 77 093 | 0 |
| Avance sur compte courant entreprises liées | | | | | |
| Compte courant Compagnie Française d'assurance pour le commerce extérieur EUR | 76 899 | | | 76 899 | |

| (en milliers d'euros) | JUSQU'À 1 AN | DE 1 À 5 ANS | PLUS DE 5 ANS | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|----------------|--------------|----------------|------------------|------------------|
| Compte courant Compagnie Française d'assurance pour le commerce extérieur USD | 194 | | | 194 | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 6 537 | | | 6 537 | 3 638 |
| Autres dettes | 0 | | | 0 | 5 810 |
| Groupe et Filiales IF | 5 381 | | | 5 381 | 1 891 |
| TOTAL DES DETTES | 681 185 | 0 | 600 000 | 1 281 185 | 1 642 368 |

Après accord de la Banque de France le 6 novembre 2012, COFACE SA a émis le 13 novembre 2012 des billets de trésorerie pour 250 millions d'euros (à échéance un à trois mois). Le montant levé est prêté intégralement à Coface Finanz (Allemagne) au travers d'une convention de trésorerie et la totalité des frais engagés est refacturée.

Le montant maximum du programme a été augmenté à plusieurs reprises et il est, au 31 décembre 2024, de 700 millions d'euros.

Le stock de billets de trésorerie à la date du 31 décembre 2024 est de 496 millions d'euros et 97,5 millions de dollars soit un total valorisé en euros de 589,8 millions d'euros.

Le 27 mars 2014, COFACE SA a émis une dette subordonnée, sous forme d'obligations, pour un montant nominal de 380 millions d'euros (3 800 obligations d'une valeur nominale de 100 000 euros) à échéance 10 ans. Une première tranche de 153,4 millions d'euros a été remboursée le 22 septembre 2022. Le solde a été remboursé le 27 mars 2024 (226,6 millions d'euros).

En décembre 2014, COFACE SA a souscrit sur 10 ans, au taux de 2,30 %, un emprunt de 110 millions d'euros auprès de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur pour l'acquisition de Coface Re, suivi en juin 2015, d'une deuxième tranche de 40 millions d'euros pour l'envoi de fonds complémentaires à Coface Re (cf. note 4.1.2). Cet emprunt a été remboursé le 14 mai 2024.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les dettes de financement du Groupe (obligations subordonnées et intérêts courus), d'un montant total de 606,6 millions d'euros, se composent des deux emprunts subordonnés.

- Une émission à taux fixe (6,000 %) le 22 septembre 2022 de titres subordonnés, d'un montant de 300 millions d'euros et arrivant à échéance le 22 septembre 2032.
- Une deuxième émission à taux fixe (5,750 %) le 28 novembre 2023 de titres subordonnés, d'un montant de 300 millions d'euros et arrivant à échéance le 28 novembre 2033.

Concernant les agences des notations :

- AM best a rehaussé le 29 mai 2024 la note de crédit émetteur (Long-Term ICR) de 'A' (Excellent) à 'A+' (Excellent) et a affirmé la note de solidité financière (Insurer Financial Strength – IFS) 'A' (Excellent) attribuée à Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (la Compagnie), Coface North America Insurance Company (CNAIC) et Coface Re. La perspective de ces notes est « stable ».
- Moody's a rehaussé le 28 septembre 2023 la note de solidité financière (IFS) de A2 à A1 de Coface avec une perspective stable ;
- Fitch a confirmé le 28 octobre 2024 la note de solidité financière (Insurer Financial Strength – IFS) 'AA-' de Coface. La perspective reste stable.

ANALYSES DES PRINCIPAUX POSTES DU RESULTAT

Résultat d'exploitation

| (en milliers d'euros) | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|----------------|----------------|
| Produits d'exploitation | 5 815 | 5 153 |
| Refacturation d'assurance | 1 548 | 1 544 |
| Refacturation du programme d'actions gratuites | 4 267 | 3 609 |
| Charges d'exploitation | - 8 436 | - 7 667 |
| Autres achats et charges externes | - 3 796 | - 3 390 |
| Honoraires commissaires aux comptes | - 1 326 | - 1 212 |
| Police RCMS | - 1 540 | - 1 490 |
| Autres honoraires | - 434 | - 229 |
| Informations financières | - 494 | - 457 |
| Frais et commissions sur prestations de services | - 2 | - 2 |
| Charges liées à l'émission de la dette subordonnée | 0 | 0 |
| Frais de réception | 0 | 0 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 0 | 0 |
| Autres charges | - 4 607 | - 4 080 |
| Rémunération des administrateurs | - 340 | - 471 |
| Charges liées à l'attribution gratuite d'actions | - 4 267 | - 3 609 |
| Dotations aux amortissements | - 33 | - 197 |
| Amortissement des frais liés à la dette subordonnée | - 33 | - 197 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | - 2 621 | - 2 514 |

Résultat financier

| (en milliers d'euros) | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|----------------|----------------|
| Produits financiers | 316 015 | 269 554 |
| Revenus sur titres de participation | 249 997 | 209 386 |
| Dividendes | 249 997 | 209 386 |
| Autres produits financiers | 62 621 | 53 352 |
| Intérêts sur prêt | 35 539 | 28 182 |
| Intérêts liés au programme des BT et frais de gestion de BT | 24 767 | 23 094 |
| Produits sur avance de trésorerie | 2 | 271 |
| Produits sur cautions | 1 696 | 1 780 |
| Produits sur change | 10 | 25 |
| Plus-value sur cession via le contrat de liquidité | 607 | 0 |
| Reprise de provision pour change | 3 397 | 6 816 |
| Charges financières | -74 818 | -59 981 |
| Intérêts et charges assimilées | -65 688 | -56 584 |
| Charges et commissions liées au programme des BT | - 24 750 | -22 940 |
| Intérêts sur emprunt obligataire | - 37 416 | -28 931 |
| Intérêts sur emprunt | - 1 287 | -3 447 |
| Frais financier divers | - 1 320 | - 7 |
| Intérêts sur avance trésorerie | 0 | 0 |
| Perte de change | - 6 | - 212 |
| Frais caution | - 110 | - 453 |
| Dotations sur primes de remboursements | - 799 | - 519 |
| Moins s/cession via le contrat de liquidité | 0 | - 75 |
| Dotations pour risque de change | - 9 131 | -3 397 |
| RESULTAT FINANCIER | 241 196 | 209 572 |

Le montant des dividendes est constitué des dividendes reçus de Compagnie française pour le commerce extérieur pour un montant de 99 997 K€ et de COFACE Re pour un montant de 150 000 K€.

Résultat exceptionnel

| (en milliers d'euros) | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--------------------------------|----------|----------|
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | 2 | 0 |
| Divers | 2 | 0 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 0 | 0 |
| Divers | 0 | 0 |
| TOTAL | 2 | 0 |

Impôts sur les bénéfices

| (en milliers d'euros) | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--|----------------|----------------|
| Résultat comptable avant IS | 238 576 | 207 058 |
| Déductions | -253 726 | -226 519 |
| ● Dividende (régime mère/fille) | -249 997 | -209 386 |
| ● Écart de conversion passif | -3 729 | -6 920 |
| ● Écart de conversion actif | 3 397 | -3 397 |
| ● Provision pour pertes de change | -3 397 | -6 816 |
| Réintégrations | 18 337 | 19 155 |
| ● Quote-part de frais 1 % s/dividende Groupe | 1 000 | 1 314 |
| ● Quote-part de frais 5 % s/dividende Groupe | 7 500 | 3 898 |
| ● Écart de conversion actif | -9 131 | 6 816 |
| ● Écart de conversion passif | 9 439 | 3 729 |
| ● Provision pour pertes de change | 9 131 | 0 |
| ● Jetons de présence | 398 | 0 |
| Résultat fiscal | 3 187 | - 306 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|--------------|--------------|
| ● Impôts société (taux 25%) | 273 | 0 |
| ● Taxe 3 % sur dividendes versés HG IF | 0 | 0 |
| Impôt sociétés avant intégration fiscale | 0 | 0 |
| Charge nette des sociétés intégrées | 2 858 | - 943 |
| Impôt sur les sociétés (produit) | 2 858 | - 943 |

L'application de la convention d'intégration fiscale se traduit par un produit d'intégration de 2 857 526 euros sur l'exercice 2024, contre un produit de 943 577 euros en 2023.

Honoraires des commissaires aux comptes

Cette information est disponible dans les états financiers consolidés du Groupe Coface au 31 décembre 2024, en note 32.

INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES LIEES

Le tableau suivant présente l'ensemble des postes figurant au bilan et compte de résultat de COFACE SA relatif aux sociétés liées :

| (en milliers d'euros) | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--|------------------|------------------|
| Bilan Actif | 2 671 741 | 2 988 159 |
| Participations dans entreprises liées | 1 507 584 | 1 507 584 |
| Créances rattachées aux participations | 574 040 | 766 991 |
| Compte courant Compagnie Française | 0 | 59 049 |
| Compte courant Coface Finanz (Allemagne) | 580 701 | 646 287 |
| Facture à établir avec Compagnie | 1 540 | 1 095 |
| Facture à établir avec Poland Factoring | 283 | 254 |
| Facture à établir avec Finanz (Allemagne) | 124 | 206 |
| Refacturation du programme d'AGA | 7 469 | 6 693 |
| Bilan Passif | 85 309 | 152 089 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 0 | 150 198 |
| Compte courant Compagnie Française | 77 161 | 0 |
| Compte courant Intégration fiscale | 8 148 | 1 891 |
| Facture à payer avec Coface Finanz (Allemagne) | 0 | 5 810 |
| Compte de résultat | 314 108 | 262 530 |
| Produits d'exploitation | 5 027 | 4 048 |
| Charges d'exploitation | 0 | 0 |
| Produits financiers | 311 999 | 262 466 |
| Charges financières | -2 918 | -3 985 |

NOTE 7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

| | EXERCICE 2023 | | | |
|---|--------------------|-----------------------|---|-------------------------|
| | CHIFFRE D'AFFAIRES | BENEFICE NET OU PERTE | DIVIDENDES ENCAISSES OU COMPTABILISEES PAR LA SOCIETE | TAUX DE CHANGE 31/12/24 |
| (en euros) | | | | |
| Compagnie française pour le commerce extérieur* 1, place Costes et Bellonte 92270 Bois-Colombes | 1 398 420 872 | 136 687 176 | 99 996 923 | 1 |
| Coface Re SA* Rue Bellefontaine 18 1003 Lausanne – Suisse | 330 569 000 | 77 660 251 | 150 000 000 | 1 |

* Comptes non audités, en cours de certification.

| | AU 31 DECEMBRE 2023 | | | | | PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE ET NON REMBOURSES |
|---|---------------------|------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|---------------|--|
| | CAPITAL | RESERVES ET REPORT A NOUVEAU | QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUE | VALEUR DES TITRES DETENUS | | |
| | | | | BRUTE | NETTE | |
| <i>(en euros)</i> | | | | | | |
| Compagnie française pour le commerce extérieur* 1, place Costes et Bellonte 92270 Bois-Colombes | 137 052 417 | 266 873 160 | 100 % | 1 337 719 300 | 1 337 719 300 | 0 |
| Coface Re SA* Rue Bellefontaine 18 1003 Lausanne – Suisse | 15 000 000 | 265 261 075 | 100 % | 169 864 621 | 169 864 621 | 0 |

* Comptes non audités, en cours de certification.

ÉVÉNEMENTS POST-CLOTURE

Annonce de l'accord en vue de l'acquisition de Cedar Rose Group, société spécialisée dans les services d'information au Moyen-Orient et en Afrique

Le 3 février 2025, Coface annonce avoir signé un accord portant sur l'acquisition de Cedar Rose Group, l'un des principaux fournisseurs de solutions d'information commerciale au Moyen-Orient et en Afrique. Cette acquisition va permettre à Coface de poursuivre le renforcement de ses capacités de production d'information dans des zones où elle est difficilement disponible. Cette opération de croissance externe est parfaitement en ligne avec les objectifs du plan stratégique Power the Core qui vise notamment l'excellence en matière de données.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Création de SA SDGP 41 le 23 mars 2000 devenue COFACE SA (AGE du 26 juillet 2007).

| NATURE DES INDICATIONS (EN €) | ANNEE 2020 | ANNEE 2021 | ANNEE 2022 | ANNEE 2023 | ANNEE 2024 |
|---|---------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| I – Capital en fin d'exercice | | | | | |
| a) Capital social | 304 063 898 | 300 359 584 | 300 359 584 | 300 359 584 | 300 359 584 |
| b) Nombre d'actions émises | 152 031 949 | 150 179 792 | 150 179 792 | 150 179 792 | 150 179 792 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions | - | - | - | - | - |
| II – Opérations et résultats de l'exercice | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 3 734 093 | 1 043 302 | 4 653 864 | 5 152 710 | 5 814 599 |
| b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions | -17 758 389 | 80 528 202 | 325 735 062 | 207 119 952 | 238 576 363 |
| c) Impôt sur les bénéfices | 1 179 988 | 1 695 116 | 744 811 | 943 577 | - 2 857 526 |
| d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions | -18 938 377 | 82 223 318 | 326 479 873 | 208 001 241 | 235 718 837 |
| e) Bénéfices distribués | 82 900 339 ⁽¹⁾ | 225 269 688 ⁽²⁾ | 226 576 784 ⁽³⁾ | 193 708 957 ⁽⁴⁾ | 209 167 024 ⁽⁵⁾ |
| dont acompte sur dividendes | | | | | |
| III – Résultat par action | | | | | |
| a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions | 0,12 | 0,54 | 2,17 | 1,36 | 1,61 |
| b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions | 0,12 | 0,55 | 2,17 | 1,39 | 1,57 |
| c) Dividende versé à chaque action | 0,55 | 1,50 | 1,52 | 1,30 | 1,40 |
| IV – Personnel | | | | | |
| a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | - | - | - | - | - |
| b) Montant de la masse salariale | - | - | - | - | - |

c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux - - - - -

- (1) Au titre de 2020, a été soumise au vote de l'assemblée générale du 12 mai 2021, une distribution de 0,55 € par action soit 82 900 339 €, le versement hors actions propres a été de 81 976 242 €.
- (2) Au titre de 2021, a été soumise au vote de l'assemblée générale du 17 mai 2022, une distribution de 1,50 € par action soit 225 269 339 €, le versement hors actions propres a été de 224 028 658 €.
- (3) Au titre de 2022, a été soumise au vote de l'assemblée générale du 16 mai 2023, une distribution de 1,52 € par action soit 226 952 825 €, le versement hors actions propres a été de 226 576 784 €.
- (4) Au titre de 2023, a été soumise au vote de l'assemblée générale du 16 mai 2024, une distribution de 1,30 € par action soit 193 708 957 €, le versement hors actions propres a été de 194 313 099 €.
- (5) En 2024, il sera soumis au vote de l'assemblée générale du 16 mai 2025, une distribution de 1,40 € par action soit 209 167 024 €.

AUTRES INFORMATIONS

Conformément à l'article D.441-6 du Code de commerce, le tableau ci-dessous présente les délais de paiement des fournisseurs de COFACE SA faisant apparaître les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

| | 1 A 30 JOURS | 31 A 60 JOURS | 61 A 90 JOURS | 91 JOURS ET PLUS | TOTAL (1 JOUR ET PLUS) |
|---|-----------------|------------------|------------------|---------------------|---------------------------|
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | |
| Nombre de factures concernées (en K€) | - | - | - | - | - |
| Montant total des factures concernées TTC | - | - | - | - | - |
| Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice | - | - | - | - | - |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | |
| Aucune facture exclue de ces tableaux relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées. | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce) | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement est à 30 jours | | | | | |

Aucune facture n'est en retard de paiement au 31.12.2024.